

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2011 A 09 H 30
(Convocation du 03 Octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PÉREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme FAYET et M. FLORIAN ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION du PROCES VERBAL DU 08 JUILLET 2011

Le procès verbal de la séance du 08 Juillet 2011 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2011/1315 du 20 juillet 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société COTEBA Groupe ARTELIA, pour la réalisation d'une dalle de répartition à Bordeaux, carrefour des rues Beubadat et Poquelin Molière - Mise à disposition à titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1360 du 25 juillet 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société SCI CUBA LOTI, pour l'installation de rampes d'accès provisoires à Bordeaux, rue Pierre Loti - Mise à disposition à titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1424 du 9 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Talence, 151 route de Toulouse - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1430 du 11 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée au C G 33, pour la réalisation d'une dalle de répartition à Bordeaux, cours du maréchal Juin - Mise à disposition à titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1433 du 11 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 313 cours Gallieni - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1434 du 11 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 238 bd JJ Bosc - A titre gratuit.

- Arrêté n°2011/1435 du 11 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société WESTINVEST pour une conduite électrique souterraine implantée à Bordeaux, rue Arnaud Miqueu - Montant de la recette 14 euros - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1436 du 11 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à madame Michèle Lepeintre pour un édicule sur trottoir implanté à Mérignac, 23 place Jean Jaurès - Montant de la recette 294 euros - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1437 du 11 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société - Montant de la recette 663 euros - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1447 du 19 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Pessac, 3 avenue du Gal Leclerc - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1448 du 19 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bruges, 463 route du Médoc - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1449 du 19 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour la station-service implanté à Bordeaux, 114 qui de Paludate - Montant de la recette en euros à déterminer en 01/12 - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1504 du 23 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 147 avenue de la République - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1505 du 23 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 26 boulevard Pierre 1^{er} - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1520 du 23 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société CIC, pour la réalisation d'une dalle de répartition à Bordeaux, rue du professeur Nancel Pénard - Mise à disposition à titre gratuit.

- Arrêté n°2011/1522 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à Mlle Angélique Monet – SARL La Pizza du Grand Louis, pour un mât porte enseigne implanté à Eysines, 63 avenue de St Médard - Montant de la recette 144 euros - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1523 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à AutoCool, pour des arceaux anti-stationnement et des mâts porte-affiches implanté sur les villes de Bègles, Bordeaux, Cenon et Talence - Montant de la recette 262 euros - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1524 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société ESSO S.A.F, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 37/43 boulevard Antoine Gautier - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1525 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Pessac, 80bis avenue du général Leclerc - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1526 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Pessac, 226/228 avenue Pasteur - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1527 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Pessac, avenue du Haut Lévêque - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1528 du 26 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Pessac, 741 cours de la Libération - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1532 du 29 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Pharmacie Maréchal, pour un mât porte enseigne implanté à Bègles, 79 rue Léon Gambetta - Montant de la recette 174 euros - Chapitre 70 - Fonction 8220 - Compte 70323 - Redevance annuelle 2011.
- Arrêté n°2011/1533 du 29 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 2 boulevard du président Wilson - A titre gratuit.

- Arrêté n°2011/1534 du 29 août 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 127 cours du Médoc - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1581 du 6 sept. 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Carbon Blanc, avenue des Griffons - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1582 du 6 sept. 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Gradignan, 62 avenue du général de Gaulle - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1602 du 13 sept. 2011 - Bordeaux – angle rue des Etrangers et de la rue Blanqui – Déclassement d'une emprise de 91 m².
- Arrêté n°2011/1604 du 13 sept. 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société AS 24, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bègles, rues Denis Papin et de Courrejean - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1636 du 15 sept. 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Mérignac, 127 avenue de l'Yser - A titre gratuit.
- Arrêté n°2011/1637 du 15 sept. 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la Société Total Raffinage Marketing, pour les pistes d'accès desservant la station-service sise à Bordeaux, 140 boulevard Godard - A titre gratuit.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre la séance en précisant qu'ils auront tout à l'heure, comme il l'a évoqué en Bureau, une suspension de séance puisque la Présidente du Conseil du Développement Durable, Fabienne Brugère, et un de ses Vice-Présidents interviendront devant le Conseil, et comme ils ne sont pas élus communautaires, il suspendra officiellement la séance pour leur permettre de s'exprimer.

Comme il est de tradition en début de séance, il communique un certain nombre d'informations, et tout d'abord, il souhaite féliciter chaleureusement leur collègue Alain ANZIANI pour son élection à la Questure du Sénat qui, en plus, se fait dans un contexte positif, et également Françoise CARTRON pour son élection à la vice-présidence de la commission Culture de cette instance.

(Applaudissements)

Il indique s'être entretenu ce matin avec le nouveau Président du Sénat, car, comme chacun sait, compte tenu du changement de majorité, la réforme territoriale va évoluer d'une

certaine manière et que cela aura aussi un impact sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, puisque le Premier ministre a donné son accord, a priori, pour un desserrement du calendrier sur les commissions départementales de la carte de l'intercommunalité.

Il n'empêche que la question de l'organisation territoriale en France et de l'urbain, notamment du métropolitain dans le territoire national, est une question qui demeure posée, et il l'a donc évoquée avec le nouveau président du Sénat, qui leur offrira, à un moment ou un autre, la possibilité de venir devant le Conseil de C.U.B. Il pense en effet que, malgré tout, ils ont intérêt à avoir des lieux d'échanges sur la question urbaine dans notre pays.

Puis il rappelle à ses collègues qu'ils ont reçu les invitations pour le jeudi 27 octobre au soir, où il y aura la restitution de ce qui a été appelé la fabrique métropolitaine, sur les orientations stratégiques de laquelle ils délibèreront lors du Conseil du 25 novembre, comme il l'a annoncé. Au-delà de confirmer, bien sûr, son invitation à être présents, il évoque d'une part une très forte participation à cette démarche, mais aussi au niveau des contributions, des ateliers, et des réponses au questionnaire qu'ils avaient fait passer par le journal de la C.U.B. Il précise qu'en tout, il y a eu entre 15 et 20 000 personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à cette démarche, ce qui n'est pas négligeable pour une agglomération de cette taille. Il tient aussi à les remercier, puisque dans tous les Conseils municipaux, des débats ont pu avoir lieu, souvent riches, dont ils sont en train de faire la synthèse et dont ils tiendront compte, bien sûr, pour l'ultime version de la stratégie métropolitaine.

Il souhaite faire part de deux réflexions sur un point de clivage ou un point d'inquiétude qui est apparu sur cette notion de métropole millionnaire.

Il tient d'abord à leur dire que dans le document qu'il les invite à relire attentivement, il n'est jamais évoqué cette question de métropole millionnaire en tant qu'objectif politique ; en revanche, compte tenu de la démographie en Gironde, c'est un impératif social et environnemental de l'anticiper finement. Il insiste sur le fait que, d'une certaine manière, ils ne rebasculent pas les choses, et ils continueront à avoir un étalement urbain très important, et la question est donc moins du vouloir ou du pas vouloir, que de comment on articule cette évolution, et comment on fait en sorte que cette métropole soit la plus sensible et la plus humaine qui soit. Il souligne qu'ils auront l'occasion d'en reparler plus longuement.

Sur les questions métropolitaines, il indique qu'ils ont eu hier un nouveau rapport en Bureau sur la question du foncier dans leur « boîte à outils métropolitaine », et ils ont avancé sur beaucoup de domaines, mais il en demeure un où ils savent que leur vision n'est pas encore partagée, selon les groupes et selon les communes, c'est la question de la stratégie foncière. En même temps, il pense que compte tenu de leur dynamisme et de la raréfaction des ressources, il n'est pas possible que la Communauté urbaine n'affine pas cette stratégie foncière, et qu'ils ne stabilisent pas le cadre dans lequel ils évoluent, et ils se sont donc donnés une feuille de route de plusieurs mois pour travailler là-dessus pour qu'au Conseil de juillet 2012, il y ait une délibération cadre sur cette question du foncier. Plusieurs pistes ont été évoquées, plusieurs sont d'ores et déjà appliquées, et il rappelle qu'ils ont notamment réorganisé et conforté la Direction de l'action foncière. Il souligne que le sujet de débat aujourd'hui tourne autour de l'établissement public foncier. Ils savent qu'il y a des approches différentes, mais il est d'accord avec Alain JUPPE, quand il pose trois questions, pour qu'ils se donnent quelques mois pour y répondre. Il précise que la première question est celle de l'usage d'une stratégie foncière, et il pense que si à l'échelle de la C.U.B ils savent à peu près pour quoi faire, il faut peut-être l'affiner. Sur une question de stratégie foncière et de savoir s'il faut un établissement public foncier, parce que c'est de cela dont il est question, il convient de savoir sur quel périmètre, si c'est juste celui de la

C.U.B, si c'est celui du SCOT, celui du département, ou celui de la Région, et il estime qu'en effet, il faut qu'ils affinent les choses.

Enfin, il indique qu'il faut savoir comment cet établissement public foncier serait financé. Ils savent qu'il y a deux possibilités, c'est-à-dire soit un fonds de concours, soit une dotation par levée de taxes par l'établissement public foncier. Même si leurs taxes sont modiques, puisqu'il rappelle que c'est de l'ordre de 5 à 7 € par foyer, on sait qu'il y a aussi un certain nombre de pressions, et ils vont donc se donner quelques mois là-dessus mais, en tout cas, il précise qu'il y aura une délibération là-dessus en juillet 2012, qui sera la délibération « socle », pour la stratégie foncière communautaire sur les années qui viennent.

Mme CARTRON estime au sujet de la fabrique métropolitaine et du débat qu'il y a eu dans les communes, qu'il faut vraiment aussi réaffirmer la nécessité de dissocier la vision métropolitaine qui est la leur, de la réforme territoriale qui inscrivait cette notion de métropole, car lorsqu'on discute de ces projets métropolitains avec une ambition territoriale, avec un vivre ensemble sur ce territoire de la Communauté urbaine, certains de leurs collègues voient derrière et font l'amalgame avec l'autre notion de métropole contre laquelle ils se sont ici prononcés à l'unanimité. Elle constate que celle-ci revient très souvent comme polluant dans ce discours autour de la place de chacune des communes dans ce projet métropolitain.

Elle évoque l'inquiétude, ou une lecture erronée, de penser qu'on s'achemine, sans le dire, vers une dissolution du pouvoir des communes. Elle considère qu'il faut bien repréciser que cette vision et la réflexion qu'ils mènent ne sont pas le bras armé de quelque chose qui est contenu dans la réforme territoriale, et contre laquelle ils se sont prononcés, ici, à l'unanimité.

Comme **M. le Président** évoquait la position exprimée hier, lors du Bureau de la Communauté Urbaine par **Alain JUPPE** et les trois questions qu'il a posées, **M. DUCHENE** tient à rappeler les trois points sur lesquels il a donné leur accord. Il précise qu'ils sont extrêmement favorables à une politique foncière, mais que le problème qui se pose, c'est comment ensuite mener cette politique foncière et c'est là qu'ils divergent sur un certain nombre de points. Il pense qu'ils arriveront un jour ou l'autre à un accord, mais il insiste bien sur le fait qu'ils sont favorables à une politique foncière.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que c'est pour cela qu'il a parlé d'établissement public foncier, et qu'ils sont d'accord sur 90 % des choses.

Puisque **Françoise CARTRON** invite au débat, **M. GUICHARD** revient d'abord sur la première intervention de **M. le Président** pour dire qu'il pense que c'est bien, en effet, qu'ils aient le plus rapidement possible, une rencontre avec l'éminent Président du Sénat de Gauche et il estime donc qu'aujourd'hui, c'est la question de la remise en cause de la loi qui est posée. Il pense qu'il faut le dire aussi nettement que cela.

Concernant ce que dit **Mme CARTRON**, il sait qu'ils ne sont pas d'accord là-dessus, mais quand il voit l'avancée à marche forcée sur les nouvelles compétences au niveau de la C.U.B, et malgré ses « propos rassurants », il reste inquiet, non pas sur le périmètre, car il pense que de ce point de vue, on s'est à peu près mis d'accord, mais sur le fond et sur le

contenu, il considère qu'il y a une marche en avant de remise en cause des compétences des communes. Il souligne que c'est notamment au niveau Culture, et il voit fortement arriver au niveau Sports.

Il fait observer que si on enlève la Culture et le Sport dans les communes, il va leur rester le social. C'est bien, souligne-t-il, mais il estime que sur des orientations politiques d'animation sociale dans chaque commune, il est dommage à son avis, que la C.U.B. aille un peu à marche forcée, comme il en a le sentiment.

M. CHAUSSET souhaite rester sur le Projet Métropolitain sur lequel il pense qu'il y a le fond et la forme. Il indique que ce qui est ressorti dans le grand public, le plus souvent, c'est l'idée de l'agglomération millionnaire. Peut-être que ce n'est pas dans le document, mais il précise que c'est un peu la communication qui est restée, même s'il n'y a pas que cela, loin de là.

Pour les Verts, il souligne que quand on regarde le projet, et comme M. le Président l'a dit, il s'agit d'inverser et de faire en sorte qu'il y ait deux habitants sur trois qui viennent sur la C.U.B, et non pas un sur trois, et donc, en fait, le problème est à son avis de savoir de quelle façon on accueille des nouveaux habitants pour réduire l'étalement urbain. Il précise qu'ils sont tout à fait d'accord avec ce principe et notamment sur le fait de savoir de quels habitants on a besoin sur la Communauté Urbaine, mais il rappelle qu'aujourd'hui, la grande difficulté est qu'ils vont souvent habiter ailleurs, comme à Castelnau ou sur Labrède, parce que, a priori, c'est moins cher.

On doit donc accueillir des nouveaux habitants pour réduire l'étalement urbain et, bien sûr, tout l'intérêt de ce document, à son sens, est qu'il propose une stratégie. C'est déjà bien, reconnaît-il, et on peut être d'accord ou pas, mais c'est bien d'avoir une stratégie. Évidemment, cette stratégie doit avoir un outil foncier, parce qu'il fait remarquer qu'il ne suffit pas de dire « *nous allons accueillir des nouveaux habitants* », si c'est Bouygues, Eiffage, ou Pichet, qui construisent à leur guise. Il estime qu'il y a là vraiment une urgence, et c'est pour cela qu'il faut accueillir des nouveaux habitants, mais il faut les accompagner, avoir de la pédagogie, mettre en place une animation. Il rappelle qu'il y aura une délibération là-dessus tout à l'heure. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas seulement accompagner les villes mais il faut aussi discuter avec les habitants puisque, aujourd'hui, cette idée d'agglomération millionnaire est quelque peu anxiogène et en fait, elle risque de plomber un peu le projet d'accueillir de nouveaux habitants.

Là-dessus, il pense qu'il y a un problème de méthode qu'il faut essayer de régler en douceur, avec mesure, pour arriver à leurs fins.

Il ajoute qu'il y a aussi un autre point sur lequel ils ont une divergence. Il indique que concernant l'agglomération millionnaire, ils n'ont pas envie de faire de la compétition et de la concurrence entre les territoires. Il faut aussi à son avis, qu'ils posent la question du développement des autres territoires en Gironde, puisqu'il considère qu'il y a un équilibre global à avoir. On ne peut pas tout régler avec le projet Métropolitain, souligne-t-il, mais peut-être que là, la réforme territoriale pourra les y amener.

Enfin, il ne pense pas que la C.U.B. va à marche forcée sur les compétences car cela fait quarante ans qu'elle a les mêmes. Il fait observer qu'ils sont quasiment à plus de la moitié du mandat et ils sont en train de travailler sur l'évolution, et il ne trouve pas que ce soit vraiment une marche forcée, d'autant que s'intéresser aux Sports et à la Culture, ce n'est pas pour autant déshabiller les communes.

M. Alain CAZABONNE précise qu'après avoir entendu Françoise CARTRON, il s'est lui-même senti un peu concerné par son propos, et ayant entendu Max GUICHARD, il est assez d'accord avec ce qu'il vient de dire, et maintenant qu'il a entendu leur collègue M. CHAUSSET, il se dit qu'il était temps de créer un groupement pédagogique pour le développement durable d'agglomération. Et il inviterait donc Gérard CHAUSSET à venir à ses côtés, ou à côté de Françoise CARTRON lorsqu'il y a des opérations importantes, afin qu'on sente bien ce souffle unanime d'accueillir des habitants pour éviter l'étalement urbain. Il souhaite donc la création de ce groupe pédagogique qui pourrait faire le tour des communes pour les grands projets d'aménagement, afin de soutenir les maires dans cette démarche volontaire pour l'intérêt de l'agglomération.

Sur le fond de la métropolisation, chacun sait qu'il est intervenu X fois, et il ne dit pas qu'il y a une volonté cachée ou autre, car ce n'est pas cela, mais il dit simplement que c'est parfois le résultat de la loi qui leur impose ses partages de compétences, ne leur laissant aucune souplesse. L'idéal serait à son avis, que la loi dise qu'il peut y avoir, de manière consensuelle entre les villes et l'intercommunalité, un partage de compétences et le problème serait réglé. Or, là, ils sont dans un carcan, et c'est la Communauté où ce sont les villes. Évidemment, s'ils vont dans le sens de l'intervention de la Communauté urbaine parce qu'ils ont besoin d'elle pour certains grands équipements ou certaines grandes manifestations, ils sont toujours à la limite. Il se demande s'il faut qu'on bascule du côté du transfert complet, le transfert partiel étant un peu imaginaire, et fait donc observer que c'est la loi qui n'est pas bonne. S'il n'avait pas cette contrainte-là, il croit qu'entre eux, l'accord serait unanime, et il n'y aurait pas d'arrière pensées de cette nature.

Il va y avoir une nouvelle majorité au Sénat, et il incite à ce que la loi évolue et donne enfin de la souplesse et de la clarification dans ce partage des compétences, et il n'y aura plus de problème entre eux par rapport à cela.

Mme BOST voudrait réagir aux propos qui viennent d'être tenus, et en particulier sur ce que vient de dire Gérard CHAUSSET, et elle souhaiterait quand même qu'ils soient capables de clarifier les choses. Elle précise que l'on dit que l'on sera demain une agglomération millionnaire avec un principe imposé par la réalité qui est, comme le disait M. le Président en introduction, que notre département accueille chaque année 15 000 habitants, soit par exemple l'équivalent de la ville de Blanquefort. Elle souligne que la triste réalité, c'est qu'on se rend compte que, finalement, la plupart de ces personnes s'installent en dehors de cette agglomération, contribuant à l'étalement urbain. Il s'agit donc à son avis, d'adopter un principe de réalité et d'honnêteté intellectuelle dans leur discours en disant que si on veut véritablement lutter contre l'étalement urbain, ce n'est pas prôner l'agglomération millionnaire, mais il s'agit d'une forme de résultante et aussi d'une prise de responsabilité que de dire qu'une grosse partie de ses habitants doivent venir s'installer sur notre agglomération. Elle estime qu'ils se doivent de préparer les conditions d'un meilleur accueil, et c'est tout ce qu'ils travaillent dans le cadre de la fabrique métropolitaine, et c'est tout ce qu'ils travaillent dans le cadre de la définition de leur PLU. Elle croit qu'ils doivent, collectivement, être capables de porter ce discours et de ne pas dire d'un côté qu'ils sont contre l'étalement urbain et de l'autre aussi contre l'agglomération millionnaire. Elle considère qu'il y a, finalement, incompatibilité entre les deux.

Elle est d'accord avec lui pour dire que demain, l'agglomération sera millionnaire, mais que dans l'inconscient collectif des habitants, c'est quelque chose de difficilement compréhensible, acceptable, ou abordable. Elle estime qu'ils doivent effectivement,

expliquer, faire comprendre que ce ne sera pas au détriment de la qualité de vie, au contraire, et que chacun d'entre-eux travaille d'arrache-pied pour cela.

Sur la question de la communication et du portage du discours, elle est complètement d'accord avec le maire de Talence. D'ailleurs, dans le cadre de la démarche du PLU, elle croit qu'ils pourraient mettre en place un dispositif qui permettrait aux Vice-Présidents, aux élus de la Communauté Urbaine, de venir accompagner les maires dans le cadre des discussions sur le PLU avec leurs citoyens. C'est un message collectif qu'ils doivent porter et elle pense qu'ils doivent avoir une grande forme de responsabilité et d'honnêteté intellectuelle sur ces questions-là.

M. ANZIANI remercie ses collègues pour les félicitations qu'ils ont adressées à Françoise CARTRON et à lui. Concernant ce double débat, il estime qu'il y en a un premier qui concerne directement la délibération en cours des discussions sur l'agglomération millionnaire. Il voudrait reprendre les propos de Christine BOST précisant qu'il n'y a pas de volonté d'avoir une agglomération millionnaire, car ce n'est pas un objectif, mais c'est un résultat, et c'est une conséquence d'une part, de l'attractivité de la Communauté Urbaine et donc des services qu'elle rend à la population, la population souhaitant venir dans la Communauté Urbaine et dans ses différentes communes.

Par ailleurs, c'est aussi, peut-être, une réflexion sur l'étalement urbain. S'ils ne veulent pas d'étalement urbain, il souligne qu'à l'évidence, il faut alors densifier aussi autour, notamment des réseaux de transports, ce qui va mener à construire, et aboutir à ce qu'il y ait davantage d'habitants dans la Communauté Urbaine.

Concernant le second débat portant sur la réforme territoriale, il tient à préciser que le nouveau Sénat vient de montrer sa différence, grâce au président Jean-Pierre Bel qui a rencontré immédiatement le Premier ministre, dans la semaine qui a suivi, et d'ailleurs à la demande de celui-ci. Il indique que Jean-Pierre Bel a demandé deux choses à savoir en premier lieu, que l'on renonce au conseiller territorial, et le Premier ministre, sur ce point, a considéré qu'il valait mieux attendre d'autres échéances, mais en second lieu, il a demandé avec beaucoup de forces que l'on donne davantage de temps à la concertation. Il pense franchement que les uns et les autres ici, savent, quel que soit leur positionnement politique, que tout cela a été fait à la hussarde, à marche forcée, et que tout ce qui est fait dans ces conditions-là, aboutit en général à un échec.

Il considère donc qu'il est temps de prendre le temps de la concertation mais il insiste sur le fait que ce qu'il dit là correspond aux propos qui sont tenus par les représentants de toutes les sensibilités politiques au sein de la commission départementale de coopération intercommunale et notamment par le président de l'Association des Maires de Gironde, dont il ne fait que reprendre les propos. Et d'ailleurs, il précise que ce qu'il a dit vient d'être tout à fait reconnu par le Premier ministre lui-même, qui a entendu le président du Sénat et lui a dit qu'il avait raison et qu'ils vont donner davantage de temps à la concertation ainsi qu'examiner un autre point sur le pouvoir des préfets. Il demande si oui ou non, eux qui sont des décentralisateurs, des Girondins, veulent que le dernier mot appartienne au préfet ? Il précise que c'est une discussion qui est en cours et qui donne lieu à un débat. Il ajoute que le président du Sénat a annoncé qu'il y aurait des États Généraux des Collectivités locales avant la fin de l'année. Puis il précise que dès le 2 novembre, une proposition de loi déposée par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale fera en sorte que la date du 31 décembre soit reportée.

M. le Président Vincent FELTESSE propose qu'ils s'arrêtent ici concernant ce débat, même si la réforme territoriale a un impact direct.

M. FLORIAN considère que soit on inscrit un nouveau débat sur la réforme territoriale à l'ordre du jour et personnellement, il est prêt à le préparer, à l'argumenter, et il ne sera pas le seul, mais il observe quand même que c'est un peu déplacé de la part de **M. ANZIANI** de se servir d'une tribune sur un sujet qui n'était pas amené par l'ordre du jour.

Il estime que soit on fait de la politique et d'ailleurs, il ne laissera pas sa part au chien, soit on parle sérieusement des dossier inscrits à l'ordre du jour. Il déclare que ce n'est pas la peine de leur refaire l'histoire sur le Sénat, car ils ont vu ce que cela avait donné, et si cela se trouve, dans six ou neuf mois ou avant 2017, les rôles seront inversés. Là-dessus, il rappelle qu'il ne faut pas insulter l'avenir.

M. le Président Vincent FELTESSE insiste sur le fait que de toute façon, ils auront l'occasion de reparler sur les deux débats ouverts sur la question de la métropole millionnaire, car il faut qu'il y ait un vrai débat. Il leur donnera les résultats des questionnaires et des comptes rendus, et les informe que ce qui l'a quand même marqué, c'est que quand on interroge la population, quand on fait les ateliers, cette question ressort moins que dans leurs Conseils municipaux.

Il pense que ce sont les élus qui évoquent cela, plus fortement pratiquement que la population, et sans le négliger, il voit bien, comme maire de Blanquefort, ce qu'il y a sur le terrain aussi, et ils auront l'occasion d'en reparler.

Puis il demande à la secrétaire de séance de donner communication des dossiers proposés pour un regroupement.

M. OLIVIER indique que les élus Communistes et Républicains s'abstiendront sur la 7 et la 8.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix ces dossiers en faisant remarquer que l'on a beaucoup progressé par rapport aux derniers Conseils.

Affaires regroupées

Les affaires regroupées sont les suivantes :

M. DAVID

2011/10/ 1 LORMONT - Desserte du Parc de l'Ermitage - Mise à l'enquête publique de l'étude d'impact - INFORMATION

COMMUNICATION EFFECTUÉE

M. DAVID

2011/10/ 2 Fourniture et mise en oeuvre de produits de marquage routier - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2011/10/ 3 72ème Congrès de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) au Parc des expositions à Bordeaux du 27 au 29 septembre 2011 - Stand des collectivités territoriales - Remboursement des collectivités partenaires - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2011/10/ 4 Réseau Ferré de France - Résorption de points noirs bruit ferroviaires sur le territoire communautaire - Programme expérimental - Phase 2 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/10/ 6 LE TAILLAN MEDOC - Concession AQUITANIS - CRAC 2010 - APPROBATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/10/ 7 Bègles - ZAC "Quartier de la Mairie" - CRAC 2010 - Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

Mme BOST

2011/10/ 8 CENON - ZAC PONT ROUGE - CRAC 2010 - APPROBATION -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

Mme BOST

2011/10/ 10 PAREMPUYRE - secteur de Fontanieu - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/10/ 11 BRUGES - Les Vergers du Tasta - Modification de l'acquéreur de l'îlot B11.1 au profit de deux sociétés. Report des délais de paiement en deux pactes. - DECISIONS - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/10/ 12 GRADIGNAN - secteur Sud - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2011/10/ 14 Communes de BORDEAUX rive droite CENON LORMONT - Projet d'aménagement de voirie permettant une liaison en transport en commun pour le futur pont Bacalan Bastide lié à la desserte de la plaine rive droite - Mise à l'enquête publique de l'étude d'impact - INFORMATION

AFFAIRE RETIRÉE

M. BRON

2011/10/ 15 Marchés publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de l'ouvrage de franchissement de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/10/ 16 Marchés publics - Livraison-maintenance du parc de conteneurs à déchets ménagers pour 13 communes (Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux pour partie (hypercentre, Bastide et Maritime), Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles, Saint Vincent de Paul) - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/10/ 17 Tramway - Réseau 2013/2014 - Extension de la ligne C à Bègles - Franchissement des installations ferroviaires (Pont de Birambits) - Convention d'études avec la SNCF - Avenant n°1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 19 Marchés publics - PAREMPUYRE - Pôle multimodal - Espaces publics - Aménagement des accès à la halte - création d'un parking - Marché à Procédure Adaptée - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 23 Marchés publics - Exécution de services de transports scolaires - sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - 2012-2015 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 24 Transports scolaires - Ville du Taillan-Médoc - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits - Avenant n° 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 25 Transports scolaires - Ville de Saint Aubin de Médoc - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits - Avenant n° 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 26 Transports scolaires - Ville de Saint Médard en Jalles - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits - Avenant n° 6

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 27 Réseau Tbc - Convention pour la délivrance de titres de transport pour le déplacement des personnes convoquées à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) - Convention tripartite - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 28 Réseau Tbc - Ajustement de la clôture des comptes 2010 - Modification de la délibération n°2011/0431 du 24 juin 2011

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 29 Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Contribution forfaitaire d'exploitation avec intéressement aux résultats - Avenant n° 3 - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/10/ 30 GRADIGNAN - Site Carthon Ferrière - Cession d'un terrain communautaire de 6 898 m² environ à la Société Autajon Etiquette Atlantique - Annulation de la décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/10/ 31 B.G.I - Agence de Développement Economique Bordeaux Gironde Investissement - Programme d'actions 2011 - Modification du montant de la subvention - Avenant n°1 à la convention du 18 avril 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/10/ 32 Exercice 2011 - Décision modificative n° 7 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/10/ 33 Suppression de la régie comptable de recettes et d'avances "Parc des véhicules en dépôt" - Modification de la délibération n° 2010/0750 du 22 octobre 2010 de délégation du Conseil de Communauté au Président -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/10/ 34 Exercice 2011 - Service Public d'Assainissement Non Collectif - Décision modificative n°2- Virement de crédits - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/10/ 35 Régie d'exploitation des restaurants - Décision modificative n°3 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/10/ 36 Conseil de Développement Durable - Convention avec l'Université Bordeaux 3 portant mise à disposition de Madame Fabienne Brugère pour assurer le mandat de Présidente - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/10/ 37 Marchés Publics- Fourniture et mise en place d'un système d'information des Ressources Humaines - Marché n°07088U- Résiliation de plusieurs modules

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2011/10/ 38 Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association ALTRO (association logistique transport ouest) - Décision - Autorisation - Désignation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée :
M. Héritié

M. LABARDIN

2011/10/ 41 Troisième phase du Tramway de l'agglomération bordelaise - Création de la ligne D - Mise en compatibilité du PLU - Application des articles L123-16 et R123-23 du code de l'urbanisme - Avis-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2011/10/ 43 Adhésion aux associations 2011 - Décision rectificative concernant l'association AMARIS - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2011/10/ 44 Parempuyre - Itinéraire de découverte des espaces naturels - Equipement d'une boucle locale - Fonds de concours 2011- Convention - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2011/10/ 45 Accord cadre de partenariat - Contrat d'objectif Eco Mobilité CUB / ADEME - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 47 PESSAC - Aménagement d'une liaison cyclable entre le Domaine Unversitaire et la limite de la Commune de CESTAS - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 48 BORDEAUX - Immeuble communautaire sis 86 rue du Petit Cardinal - Cession à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 49 SAINT MEDARD EN JALLES - Ensemble immobilier bâti situé 32 rue Jean Duperrier, cadastré AZ 334 (partie) appartenant aux conjoints DEPART - Mise en demeure d'acquiescer - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 50 BORDEAUX - Tramway phase 2 ligne B - Régularisation de domanialité - Acquisition d'une emprise sise 72, 74 et 78 rue Achard appartenant à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 51 BORDEAUX - Site de l'ancienne Cité des Fleurs - Acquisition de la parcelle BO 53 partie appartenant à la SNCF - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 52 BORDEAUX - Site de l'ancienne cité des Fleurs - Acquisition des parcelles BO n° 62, 68 et 69 appartenant à Réseau Ferré de France - Modification de la délibération n° 2010/0369 du 28 mai 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 53 BORDEAUX - Site de l'ancienne cité des Fleurs - Acquisition des parcelles BO 49, 50, 52 et 55 appartenant à ICF ATLANTIQUE - Modification de la délibération n° 2010/0370 du 28 mai 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 54 BEGLES - Tramway phase 3 ligne C - Acquisition de l'immeuble bâti sis 1 chemin Châtry cadastré BC 82 et appartenant à Monsieur Stéphane BOLLAS - Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 55 BLANQUEFORT - Aménagement du Pôle Multimodal - Acquisition d'emprises d'une superficie de 4 140 m² appartenant à RFF - Modification de la délibération n°2009/498 du 10 juillet 2009 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 56 LE TAILLAN MEDOC - DPU – Cession à la Commune de l'immeuble situé 44 - 46 Avenue de Soulac - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il avait proposé d'entendre les représentants du Conseil de Développement Durable en début de séance, et si ses collègues en sont d'accord, il suspend officiellement la séance pour laisser la parole quelques minutes à Fabienne BRUGERE qu'ils accueillent ainsi qu'à Boubacar SECK qui est un des Vice-Présidents du Bureau du C2D. Il indique qu'ils vont les laisser s'exprimer, et qu'ensuite il peut y avoir quelques questions-réponses.

La séance est suspendue

Présentation du Conseil du Développement durable

La présentation du Conseil du Développement durable par Mme Brugère et M. Seck a donné lieu au débat suivant :

Mme BRUGERE : *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, je vais vous présenter les trois dernières années du Conseil de Développement avec Boubacar SECK qui est l'un des Vice-Présidents du Conseil de Développement, et nous allons vous proposer les grands axes du travail du C2D pour le prochain mandat qui s'annonce.*

En tout cas, je tiens vraiment à vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, de nous accueillir aujourd'hui en cette instance. C'est une manière de manifester votre intérêt pour le travail des citoyens. Il s'agit aussi d'une forme de reconnaissance pour notre instance de démocratie participative.

Je commencerai par un bilan des trois années de travail du Conseil de Développement Durable que l'on peut ramener à trois directions. Une première direction par laquelle le Conseil de Développement a toujours cherché à être une force de proposition, d'innovation aussi sur des thèmes variés, soit sur saisine du président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, soit sur auto-saisine.

Il a cherché aussi à alimenter le débat public en organisant des débats d'agglomérations et il a aussi permis à des publics souvent absents de s'exprimer et d'alimenter le débat public.

L'objectif des 160 membres du Conseil de Développement a été en permanence de faire émerger des visions particulières, des idées novatrices, des propositions concrètes, tant sur des projets existants de la C.U.B que sur d'autres à venir.

Ainsi, nous avons proposé un ensemble de travaux variés qui sont venus enrichir la réflexion de la Communauté urbaine. En particulier en ce qui concerne la co-construction d'une charte de la participation avec la Communauté urbaine afin d'encourager et d'accompagner une meilleure participation des habitants sur les projets d'agglomération. Des propositions aussi originales d'un groupe fort motivé qui s'appelait Environnement et Modes de vie, qui ont été reprises en partie dans l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine sur la thématique de l'eau et des résidus médicamenteux en particulier.

La réalisation également d'une radioscopie du territoire bordelais par le groupe Identité de l'agglomération qui reposait beaucoup sur un certain nombre de récits et je crois que les récits des habitants sont des choses particulièrement importantes pour la démocratie. Je reviens de Strasbourg et du second carrefour de la Solidarité où précisément les récits de pratique de solidarité sont très bien utilisés et montrent bien que par là on fait progresser justement la démocratie.

J'ajouterai des propositions concrètes de mise en place d'un appel à projets par le groupe Culture et Développements urbains afin de soutenir les projets culturels transcommunaux. La création aussi par le groupe Discrimination d'un manifeste afin d'attirer l'attention des élus et du grand public. La réflexion également du groupe Habitat sur le projet « 50 000 logements » autour des questions de l'urgence sociale et de la participation des habitants.

Mais le Conseil de Développement Durable a aussi développé un certain nombre de sujets métropolitains dans le but de susciter du débat sur des questions de société qui intéressent le territoire et qui ne font pas consensus. Je crois qu'on tient beaucoup, justement, à la possibilité du dissensus sur l'agglomération.

Cette mission prend notamment forme dans les cafés de la controverse qui sont des rencontres ouvertes à tous et que le C2D a lancé en 2010. D'abord à Bordeaux sur le thème de la Fête, ensuite à Bègles autour de la thématique du Développement durable et le mercredi 19 octobre prochain un nouveau café abordera à Pessac, dans les locaux du cinéma Jean Eustache, c'est en fait en accord avec la mairie de Pessac, le sujet du sport et de l'argent public, en présence notamment du basketteur Boris Diaw.

Troisième axe de notre bilan, le C2D a cherché à associer de nouveaux publics, notamment ceux qui sont traditionnellement absents du débat public, et c'est quelque chose à laquelle nous tenons beaucoup, parce que d'abord c'est un des principes de la charte de la participation, et ensuite parce que le Conseil de Développement a vraiment le souci d'une représentativité élargie de toutes les parties de la population qui ne sont généralement pas présentes dans les instances publiques, les femmes par exemple, et nous sommes passés de 36 % de femmes à 42 %. Les jeunes aussi. Et nous sommes un des Conseils de Développement les plus jeunes de France.

Par ailleurs, nous avons précisément travaillé sur cette thématique de la jeunesse. Nous avons aussi travaillé de manière particulièrement originale dans le cadre du Bordeaux Métropole 3.0 sur des interviewes de personnes à qui on ne donne pas la parole habituellement et qui ne veulent pas la prendre afin qu'ils puissent témoigner de leur vision de la métropole à l'échelle de 2030.

Le produit de ces interviewes a donné lieu à l'édition d'un CD sous forme de reportage ethno-radiophoniques.

Voilà pour le bilan du C2D très rapide. Je laisse maintenant la parole à Boubacar.

M. Boubacar SECK : Mesdames, Messieurs, bonjour. En tant que Vice-Président du Conseil de Développement Durable, je vais vous donner quelques chiffres. Le Conseil de

Développement Durable a été mis en place, en tout cas remis en place parce que la loi sur les territoires date de loin. Il a été remis en place en 2008 et comme Fabienne BRUGERE vient de le dire, nous venons de faire un bilan entre 2008 et 2011. Nous sommes partis de 160 membres avec une volonté, comme Fabienne l'a dit aussi, de représentativité et de représentation de toute la société dans sa plus grande diversité. Avec le travail et le bilan dont Fabienne vient de faire un peu le compte rendu, nous voulions amplifier ce travail qui est conséquent, et passer de 160 membres à 200-220 membres, plutôt autour de 200 membres, non pas pour gonfler les chiffres, mais pour amplifier le travail. Nous nous sommes rendus compte, finalement, que dans la composition des 160 membres, il y a environ la moitié qui était assez dynamique et qui travaillait plus que les autres membres qui participaient à ces débats et à ces travaux, mais étaient plus présents dans les séances plénières que dans les groupes de travail.

Le passage de 160 à 200 membres était plus pour renforcer cette dynamique de travail. Par rapport à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, c'est aussi le nombre de membres que nous avons dans des Conseils de Développement comme à Nantes qui est constitué de 250 titulaires, à Lyon 275 et à Lille 180. Nous sommes, à échelle comparée, à des chiffres proches des Communautés urbaines de France.

Fabienne l'a souligné tout à l'heure aussi, la question de la représentativité n'est pas une question juste de chiffres et de quotas, mais d'équilibre de la société et de faire entendre des voix que nous n'avons pas l'habitude d'entendre dans des instances participatives. Nous avons voulu aussi équilibrer la représentation des différentes classes de la société et de continuer cet équilibre. Nous avons un graphique qui montre que la répartition par genre est de 58 % d'hommes et 42 % de femmes. Nous sommes passés entre 2008 à 2011, de 36% à 42% et nous travaillons vers un équilibre autour de 50 %.

Je ne crois pas à la parité parfaite 50/50, mais l'équilibre me semble important, et si les femmes doivent être majoritaires ou plus nombreuses, pourquoi pas ? Ce sera plutôt la qualité de la composition des membres et pas le nombre ou des nombres symboliques. Je rappelle que dans la Communauté Urbaine de Bordeaux, nous avons 53 % de femmes et nous sommes à 46 %. Donc, nous travaillons vers l'équilibre.

Nous voulions aussi travailler au-delà du genre, c'est quelque chose qui nous tient à coeur. Faire la représentation de toutes les classes sociales comme je l'ai dit, et faire entendre des voix qu'on n'entend pas. Nous avons beaucoup voulu travailler sur la représentation ou la représentativité de la jeunesse également, et la jeunesse, ce n'est pas forcément que les étudiants. Nous essayons d'aller chercher des jeunes chômeurs, des jeunes agriculteurs ou ouvriers de façon générale. Nous avons aussi fait des efforts dans ce sens- là avec une représentation des 36-45 ans qui commencent à friser les 25 % alors qu'on était autour des 18 %, et les 26-35 ans sont à moins de 10 %. Nous y travaillons aussi pour faire progresser ce pourcentage de la jeunesse dans le Conseil de Développement.

La question aussi de la recomposition, c'est ce que nous vous proposons. Nous sommes autour de 200-220 membres. Nous travaillons avec Karine OUDOT qui est l'autre Vice-Présidente de la représentativité au sein de notre Bureau.

Nous sommes partis sur trois objectifs. L'objectif premier, c'est l'équilibre du Conseil de Développement et nous proposons trois méthodes. D'abord, de repartir avec ceux et celles qui le souhaitaient, parce que nous nous sommes rendus compte que la motivation, au-delà du nombre, était très importante pour les groupes de travail et les faire avancer, et être les forces de propositions que nous voulons être. Donc, nous avons à peu près un peu plus de la moitié, près de 60 % des membres de 2008, qui veulent repartir pour le Conseil de

Développement Durable. Cela montre la motivation et peut-être l'intérêt que ces membres portent dans le Conseil de Développement Durable.

Après cette base de gens qui voulaient repartir, qui voulaient renouveler leur mandat, nous sommes partis sur une deuxième proposition. Un appel à candidatures. Toujours, dans la volonté d'ouvrir et de diversifier la composition du Conseil, nous demandons à des gens de faire des appels à candidatures. Des candidatures spontanées pour ouvrir.

Les candidatures spontanées ont quand même des limites. C'est toujours des gens qui sont motivés et qui sont déjà dans des structures participatives qui soumettent leur candidature. Nous avons donc voulu introduire un troisième critère qui est le tirage au sort et le tirage au sort, c'est parfois aller chercher des gens qui, soit ne prennent pas la parole soit qui pensent qu'ils n'ont rien à dire, et en fait, quand on va les chercher, on se rend compte qu'ils ont des choses très pertinentes à dire et que même, ils ont plaisir à participer dans l'instance.

Le tirage au sort, c'est aussi ouvrir à des publics qu'on ne voit jamais.

Pour terminer, je sais que certaines communes qui étaient assez réticentes le testent, et elles voient que cette question du tirage au sort donne de la dynamique à la dimension participative plus généralement.

M. le Président Vincent FELTESSE : *Merci. Deux mots de perspectives de Fabienne BRUGERE.*

Mme BRUGERE : *Pour conclure, je veux juste vous donner quelques éléments sur les trois ans à venir du Conseil de Développement.*

La première idée, c'est de pouvoir vraiment renforcer les contributions de ce Conseil en prenant mieux en compte les évolutions et les sujets de préoccupations propres à la Communauté Urbaine de Bordeaux, donc de travailler plus conjointement avec les Directions et de conférer ainsi une véritable plus-value au projet de la Communauté urbaine. Mais c'est aussi garder notre fonctionnement de boîte à idées, de lieux qui redonnent du sens par l'intermédiaire des cafés de la controverse, de colloques organisés ou de groupes de travail, en quelque sorte, plus décalés.

Mais c'est aussi, troisième axe, qui, là, est vraiment nouveau, être garant de la participation sur certains projets de la Communauté urbaine qui appellent en amont une concertation publique. C'est-à-dire accompagner notre établissement public sur ces questions de participation et, dans cette perspective, nous allons mettre sur pied des assises de la participation à la prochaine rentrée au mois de septembre ou d'octobre 2012. En particulier avec le projet de travailler avec les communes, avec ce qui a pu se faire dans chaque commune en termes de participation pour pouvoir, en quelque sorte, dégager un certain nombre d'éléments.

Enfin, j'insisterai aussi sur la nécessité de continuer à travailler avec tous les citoyens et d'informer vraiment tous les citoyens, d'aller vers celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de prendre la parole pour renouer à notre place, celle d'une assemblée consultative, avec la question sociale, et je dirai même oeuvrer à notre niveau pour plus de justice sociale.

M. GUICHARD *Cela va être très rapide. Je ne vais pas intervenir sur le fond. Je partage beaucoup ce travail mené de manière intéressante et intelligente par le Conseil de Développement Durable. On peut se le dire. M. SECK, vous ne me connaissez pas mais je suis quelqu'un qui est très attaché aux actes symboliques. Donc, je suis en différence d'appréciation avec vous sur la question de la parité. C'est compliqué ici d'aborder cela parce que s'il y a une collectivité qui est très loin de faire la parité, c'est bien la C.U.B, mais cela ne nous empêche pas d'en parler et de se le mettre en objectif. Mon expérience*

montre, y compris dans mon organisation, que lorsqu'on lâche d'un millimètre sur ce principe de parité, c'est toujours les femmes qui en sont victimes. Toujours ! Toujours, toujours, toujours ! Si on ne se fixe pas la parité comme une obligation, je dis bien comme une obligation, il y aura toujours les femmes minoritaires dans quelque organisation que ce soit.

Voilà pourquoi, j'insiste beaucoup. Je me permets de reprendre un peu ce que vous avez dit. Vous ne l'avez pas dit de manière très tranchée, mais je veux insister là-dessus. Cette question de la parité est une question, je dirai politique au sens vraiment plein et noble de la démarche. C'est une question sociétale. Une société, cela va faire bondir peut-être certains, c'est un peu comme la peine de mort, une société qui abolit la peine de mort c'est une société qui se grandit. Une société qui réalise la parité dans toutes ses instances, dans toutes ses organisations, c'est de même nature, c'est une société qui se grandit.

M. HURMIC : Brièvement, une première interrogation après l'exposé qui vient de nous être fait par la Présidente et le Vice-Président du Conseil de Développement. D'abord, je tiens à les remercier pour cet exposé et, d'une façon générale, pour les travaux du C2D, mais mon interrogation est la suivante : je voudrais savoir si nous ne pourrions pas travailler ensemble pour améliorer la connexion entre les travaux du C2D et les travaux du Conseil de Communauté Urbaine. Je pense qu'ils jouent bien leur fonction d'instances de consultation, de boîte à idées, comme cela a été rappelé. Nous sommes, nous, une instance décisionnaire, et je pense que sur un certain nombre de débats que nous avons ici, au Conseil de Communauté Urbaine, nous nous serions enrichis si nous avions, au préalable, connaissance des prises de position du C2D. Je pense, par exemple, à l'état de vos réflexions sur le Projet Métropolitain. Je pense à l'état de vos réflexions sur les 50 000 logements. Je pense aussi, et vous l'avez abordé, Madame la Présidente, à l'état de vos réflexions sur ce que vous avez appelé les politiques culturelles transmunicipales.

Je pense qu'au moment où nous avons un débat, ici, notamment sur l'extension des compétences dans le domaine culturel, il serait intéressant qu'à travers les travaux du C2D, nous puissions vraiment prendre le pouls de l'état des réflexions des citoyens que vous représentez sur l'extension des compétences et, avant le débat, il serait bien que nous soit transmis un petit « topo », un petit exposé sur l'état des réflexions du C2D sur ces problématiques-là. Je pense que cela contribuerait à enrichir nos réflexions, étant persuadé –et là, je n'engage que moi- que l'avis des citoyens, notamment sur l'extension des compétences de la Communauté urbaine, est bien plus en avance que l'état des réflexions des élus municipaux qui sont, nous avons pu le vérifier encore il y a quelques instants, très attachés à une conception très classique et traditionnelle des compétences municipales. Je crois que vous nous aideriez en nous faisant part de l'état des réflexions des citoyens sur des sujets aussi intéressants, et qui animent tant les débats du Conseil de Communauté Urbaine.

Mme CURVALE : Dans le cadre de ma délégation, je tiens tout particulièrement à remercier Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président du Conseil du Développement Durable de nous avoir fait cette présentation, et surtout d'avoir impulsé une nouvelle dynamique au Conseil de Développement Durable, de nous avoir montré un premier bilan qui est riche de propositions, et de dessiner également des perspectives que, je crois, tous les conseillers communautaires qui auront écouté, auront trouvé particulièrement motivantes pour les années à venir.

Du côté de la Communauté Urbaine de Bordeaux, vous nous avez accompagnés, comme vous l'avez rappelé, sur cette charte de la participation que nous devons essayer de mettre en oeuvre sur chacun de nos projets, et j'ai plus particulièrement travaillé avec les membres

du C2D qui sont présents dans le groupe de suivi de la charte, mais qui ont aussi suivi de près la concertation sur la politique de l'Eau et la concertation sur le projet de franchissement Jean-Jacques Bosc.

Je crois que nous sommes, pour le C2D comme pour nous, à un moment charnière. Nous avons lancé beaucoup de nouveaux chantiers, fait beaucoup de nouvelles propositions. Du côté de la Communauté Urbaine de Bordeaux, nous avons testé, expérimenté beaucoup d'outils nouveaux de participation dans des formes très variées et donc, à ce moment charnière, nous en sommes au moment où nous allons, justement, donner réellement les preuves de l'intégration de ce qui sort de tout ce champ de la participation. Aussi bien en intégrant vos propositions qu'en intégrant les propositions qui ont pu être faites sur les projets que je viens de citer.

Je conclurai aussi sur le fait que nous sommes en train de construire avec vous une véritable culture de la participation et, là encore, nous sommes à un moment charnière où nous passons, encore une fois, de l'expérimentation à la pérennisation de ces formes.

Pour finir, je dirai que sur un des projets sur lequel nous avons le plus avancé, pour le moment, sur la participation, qui est celui du franchissement Jean-Jacques Bosc, je crois que nous donnons déjà des signes très concrets d'intégration de décisions qui sont sorties du champ de la participation au projet lui-même. Donc, bien entendu, nous sommes en bonne voie pour le faire, mais c'est le moment où nous traduisons, encore une fois, nos intentions en action concrète, et je crois que c'est aussi cela que les membres du C2D attendent de nous, c'est que nous nous saisissions réellement de toutes vos propositions.

Mme WALRYCK : Monsieur Le Président, mes Chers Collègues, je n'ai pas grand chose, finalement, maintenant à rajouter. Mes collègues ont dit beaucoup de choses que je partage. Simplement, je voulais, moi aussi, souligner tout l'intérêt des travaux menés par le Conseil de Développement Durable et par Fabienne BRUGERE. Nous avons eu des échanges que j'ai trouvés intéressants, notamment dans le cadre de la Commission de Développement Durable, et je voulais dire aussi, mais je voulais m'exprimer tout à l'heure s'agissant de la présentation de l'Agenda 21, c'est qu'en effet, un certain nombre de propositions que vous avez pu faire dans le cadre de ce Conseil de Développement Durable ont été intégrées à bon escient dans le plan d'actions que nous allons voir tout à l'heure.

Donc, je trouve que la démarche est tout à fait intéressante et mérite d'être soulignée.

M. ANZIANI : Moi aussi je m'associerai aux remerciements et aux félicitations qui ont été adressés au C2D. J'ajouterais que la mission était difficile parce que, sur le plan institutionnel, évidemment, c'est une innovation forte. J'ai entendu tout à l'heure les propositions de Pierre HURMIC. C'est un vrai débat qu'ouvre Pierre. La question est de savoir si on veut, de fait, créer une sorte, ayons l'ambition de le dire, de Comité Économique et Social. C'est un vrai débat. C'est un vrai débat de savoir s'il y a un avis, si on examine un avis, etc. Où cela va sur le plan institutionnel qui mérite qu'on s'y attarde sans doute.

Je crois qu'au-delà de l'absence de statut institutionnel, en tout cas législatif, il y a aujourd'hui un vrai apport. C'est au fond une contribution de l'intelligence que vous nous faites en permanence. Je crois que, même si nous ne sommes pas liés par vos avis, nous en tenons compte. Nous le voyons, évidemment, dans l'Agenda 21. Nous pourrions en tenir compte sans doute encore davantage et, au fond, j'ai envie de terminer par cela, c'est une belle leçon. C'est presque une leçon de modestie que vous nous donnez. J'espère que chacun de mes collègues comprendra. Au fond, votre participation veut dire quoi ? Elle veut dire que les politiques ne savent pas tout. Que les politiques ont besoin d'écouter et que les

politiques ont besoin de l'intelligence des autres pour arriver à construire une action publique. Je trouve que c'est un fantastique programme qui sera le vôtre pour les prochaines années.

M. Alain CAZABONNE : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais c'est les propos de Pierre HURMIC qui m'ont fait bondir. En effet, c'est le sujet « tarte à la crème », si on consulte les citoyens, « Vous voulez fromage et dessert ou fromage ou dessert ? »- Lorsqu'on évoque encore une fois ce transfert des compétences, si on demande aux citoyens : « est-ce que vous voulez que la commune intervienne dans la politique sportive et est-ce que vous voulez que la Communauté Urbaine intervienne en plus ? », je pense que la réponse sera oui. Or, quand on lui pose la question au citoyen : « voulez-vous que la Communauté Urbaine s'investisse dans ces compétences », il pense « j'ai déjà le Conseil Général, la Communauté Urbaine en plus c'est bien ». La vraie question : est-ce qu'il peut y avoir un partage de compétences. Point. Le reste de ces interrogations, on connaît la réponse par avance.

Mme CARTRON : Voilà, la dernière intervention d'Alain CAZABONNE me permet de rebondir sur un des points que je voulais aborder. D'abord, rendre hommage au travail parce que je trouve que ce travail participatif et cette intelligence collective nous apportent à tous. Témoigner. J'ai participé à la réflexion justement autour de la Culture et on n'est pas là dans le tout ou rien. C'est-à-dire qui s'en occupe ? Qui ne s'en occupe plus ? Qui fait quoi ? Ce n'est pas du tout cela. C'est de dire : à partir de ce qui existe sur le territoire, la réflexion que j'ai entendue dans ce comité, c'est de dire : comment peut-on mettre les projets et les hommes et les femmes en réseau ? Comment peut-on être complémentaire ? Comment à plusieurs, peut-on être plus intelligents, plus pertinents que tout seul ? Ce n'est pas un qui disparaît au profit de l'autre, c'est comment « on met en musique », dans le cadre de la Culture tous ces projets qui existent sur le territoire et comment on leur donne une autre ampleur, une autre initiative, une autre pertinence, une autre envergure ? C'est cela qui est porté.

Je crois que sur cela, on sera tous d'accord. Ça c'est le premier point. Je pense que le Conseil de Développement Durable peut nous aider à dépasser les crispations ou les positions de principe.

Le deuxième point, je trouve que dans ce qui est proposé aujourd'hui, la nouveauté de citoyens tirés au sort, je le dis parce que je le pratique dans la commune sur une ou deux instances, c'est quelque chose qui permet justement, quelquefois je dirai aux invisibles, ou à ceux qui ne se sentaient pas jusque-là autorisés à dire des choses ou à apporter leur contribution, cela permet qu'ils puissent participer et justement prouver qu'ils ont quelque chose à dire, et je trouve cela une avancée très intéressante.

Troisième point, vous imaginez, bien sûr, que je ne peux pas ne pas réagir à ce que je pense a été un propos malheureux par rapport à la parité. Vous avez dit : plutôt que la parité, je préfère la qualité. Non, surtout pas. Parce que si on s'aventure là-dedans, il y aura toujours des hommes beaucoup plus compétents et de meilleure qualité que des femmes. Cela, c'est un critère qu'on nous a opposé depuis des années et des années. Je crois, je rejoins Max GUICHARD sur cela, que la parité s'impose parce que c'est la juste représentation de la société, des hommes et des femmes, avec leurs différences, avec leurs compétences, avec leurs qualités, mais n'introduisons pas ce critère, ni le critère aussi naturel, ce n'est pas la peine de mettre une règle, elles viendront naturellement. Depuis cinquante ans, on a tout fait pour qu'elles ne viennent pas. Donc soyez plus offensifs.

Mme BRUGERE : Très rapidement. Première chose, vos interventions donnent envie de revenir plus souvent au Conseil parce que, finalement, elles montrent bien que le Conseil de

Développement Durable travaille avec tous les élus et tous les bords politiques, et cela me paraît être une règle extrêmement importante, et je saisis au vol ici quelques interventions sur finalement le renforcement du travail commun du C2D avec la Communauté Urbaine et aussi avec le Conseil de C.U.B.. Bien évidemment, ce sont des choses extrêmement intéressantes auxquelles, finalement, nous oeuvrons déjà dans le travail aussi de la direction du Conseil de Développement avec les différentes directions, bien sûr, de la Communauté Urbaine, mais bien sûr que ce nouveau mandat, c'est aussi une occasion de renforcer ce travail commun et j'en suis totalement consciente.

Sur la parité, je suis totalement pour, ayant par ailleurs écrit des livres qui sont plutôt des livres féministes et même totalement féministes, et nous sommes au Conseil de Développement totalement pour la parité. Ce que M. BOUBACAR voulait dire, c'est qu'entre 50/50 et 49/51 ou 50,5/49,5 cela ne change pas forcément beaucoup, mais, bien sûr, que le prochain Conseil de Développement sera paritaire, que cela sera le seul Conseil de Développement des grandes agglomérations françaises à être paritaire. C'est déjà celui qui a le plus de femmes au sein de son conseil et c'est une question à laquelle je suis particulièrement sensible, sans oublier par ailleurs qu'il n'y a pas que la question de la mixité de genres, mais qu'il y a bien évidemment la question de la mixité sociale et que dans le Conseil de Développement il faut renforcer un certain nombre de catégories socio-professionnelles qui sont sous représentées comme les ouvriers, les employés, les agriculteurs, qui sont des catégories assez peu présentes dans le Conseil de Développement. Les personnes sans emploi également, et puis il y a aussi une mixité, on pourrait dire ethnique, qui tient aussi à l'origine des populations, et c'est également un point important d'avoir diverses cultures dans le Conseil de Développement.

Merci en tout cas.

M. Boubacar SECK : *Je crois que je me suis fait très mal comprendre. Quand je parlais de la qualité, je parlais du nombre de la composition du Conseil de Développement Durable et je disais qu'on parlait de 160 à 220 pour être dans l'échelle des grandes communautés urbaines de France, et que ce n'était pas pour gonfler les chiffres, mais pour avoir de la qualité de travail.*

Pour répondre à Max GUICHARD, vous avez commencé à dire que je ne vous connaissais pas, vous aussi, vous ne me connaissez pas. Je suis un fervent défenseur de la parité. Je suis pour qu'on l'inscrive dans la loi, ce qui a été fait, et qu'on le poursuive, et j'étais juste en train de dire qu'il faut faire attention aux quotas et pas aux nombres. Effectivement, comme l'a dit Fabienne, je suis pour 50/50, pour que ce soit paritaire, mais même pour que la moitié du ciel, comme disent joliment les Indiens, soit parfois majoritaire dans les instances institutionnelles.

M. le Président Vincent FELTESSE : *Merci beaucoup. Quelques mots de conclusions de ma part.*

D'une part, pour remercier le Conseil de Développement Durable. Tous ces membres qui sont effectivement actifs, le Bureau, la Présidente, la petite équipe qui travaille autour d'elle.

Trois mots : un sur cette question de parité, d'égalité des sexes qui m'est aussi cher. Ce n'est pas par hasard que nous avons une Présidente du Conseil de Développement Durable qui est une femme, ce qui est assez inhabituel. Je me suis permis de faire quelques statistiques. C'est vrai que dans notre Conseil de Communauté, il n'y a que 27,5 % de femmes, et qu'il n'y a que 5 maires qui soient femmes. Je me console un peu en disant qu'heureusement qu'il y a le Parti Socialiste pour rééquilibrer un peu les choses, parce que, comme Max GUICHARD est allé sur ce terrain, c'est vous, les Communistes, qui avez en

pourcentage le moins de femmes avec 20 %. Ensuite, Communauté d'Avenir avec 23 %, Europe Ecologie les Verts avec 28 %, le PS avec 29 % mais, globalement, ce n'est quand même pas glorieux.

Cela, c'est le premier point mais, globalement, honnêtement, nous avons une vraie marge de progression.

Deuxième point, la question que pose Pierre HURMIC et sur laquelle Alain ANZIANI a rebondi, est une vraie question : est-ce qu'on peut aller un peu plus loin dans l'articulation, dans la circulation des travaux, en considérant que c'est un Conseil de Développement Durable, que ce n'est pas un Conseil Économique et Social, et je pense que cela mérite d'être creusé.

Troisième point, pour vous dire que dans les nouvelles missions du Conseil de Développement Durable, mais nous l'avons déjà évoqué, il y a cette notion de garant de la concertation qui va être quelque chose d'assez important. Nous avons fait un certain nombre de progrès au niveau de la C.U.B, mais maintenant nous avons une obligation de moyens permanente, et donc sur chaque grand dossier, il y aura cette constatation la plus vaste, la plus approfondie possible, et il faut aussi que nous arrivions à nous enrichir avec les communes, parce que nous savons bien que ces sujets ne sont jamais très simples.

Voilà. En tout cas, merci beaucoup. Je suspends la suspension.

La séance est ouverte.

Affaires dégroupées

M. BOBET

2011/10/ 5 Agenda 21 de la CUB - Adoption

Mme WALRYCK souhaite indiquer, après la présentation du dossier par **Patrick BOBET**, qu'ils se réjouissent de l'adoption aujourd'hui de cet Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux par le Conseil. Ils soulignent la qualité du travail qui a été réalisé dans la phase amont d'élaboration de ce document, ainsi que les apports qu'elle précisait tout à l'heure, du Conseil du Développement Durable. Elle souligne que leurs apports figurent bien dans le document, notamment s'agissant des problématiques liées à l'eau et aux résidus médicamenteux, et à d'autres points, bien entendu. Elle ajoute qu'ils ont apprécié les échanges qui ont pu avoir lieu entre les élus, au travers de la commission du Développement Durable, au travers des réunions qui ont été organisées régulièrement pour pouvoir adapter, faire des propositions, et amender ce document. Ils ont observé qu'il avait été tenu compte, en effet, des avancées ou adaptations proposées par chacun d'entre eux.

Par ailleurs, elle se réjouit de la concordance en termes de méthode et de contenu avec l'Agenda 21 mis en oeuvre depuis 2008 par la Ville de Bordeaux et son plan climat énergie territoriale qui est intégré à son Agenda 21. Elle rappelle qu'ils ont en effet, également mobilisé fortement la population dans le cadre de l'élaboration de leur Agenda 21 à la Ville de Bordeaux, avec 18 000 personnes à l'époque.

Cependant, le seul petit bémol qu'elle se permettra de faire par rapport à l'adoption de ce document, qu'elle a souligné à plusieurs reprises, mais elle n'était pas la seule, que dans le cadre de l'élaboration de ce document, il fallait quand même faire attention sur les façons

qu'ils ont de mobiliser ou de concerter la population. Quand une ville, comme c'est le cas de Bordeaux aujourd'hui, élabore son Agenda 21 et mobilise fortement l'ensemble des acteurs mais également l'ensemble de sa population, elle estime que c'est un peu difficile pour eux, derrière, d'être sollicités sur les mêmes thématiques, dans les mêmes cadres, pour l'élaboration ensuite, d'un Agenda 21 communautaire.

Elle rappelle avoir demandé, ainsi qu'un certain nombre de ses collègues, d'être très attentif à la façon dont la Communauté pouvait avoir à mobiliser, à concerter, sur un certain nombre des problématiques relevant de l'Agenda 21 et, qu'à tout le moins, cela se passe en concertation totale avec la commune concernée.

A cette petite remarque près, elle redit encore toute la qualité de ce travail dont ils partagent les objectifs et le plan d'actions.

Mme SAINT-ORICE précise partager le constat général qui a été développé ici dans la première partie de ce document cadre, notamment les raisons énoncées, et qui expliquent pourquoi il est urgent d'agir.

Sans vouloir s'attarder sur ce qui a pu être évoqué par ailleurs et très bien dit, c'est-à-dire les déséquilibres économiques et les disparités entre les territoires, le réchauffement climatique et ses conséquences en termes de catastrophes naturelles, l'accès problématique aux ressources planétaires, notamment énergétiques avec la question de l'eau qui a été soulevée par ailleurs, elle apprécie le fait qu'aient été repris les textes qui ont été à l'origine de cette prise de conscience planétaire par rapport à la notion de développement durable.

Elle tient pour sa part à avouer ici ne pas avoir une très grande visibilité sur les actions qui pourraient être menées avec la politique publique de coopération décentralisée en matière notamment de questions relatives à la croissance verte.

En effet, si l'action n°15, qui est citée ici page 84, et qui est intitulée « *impulser une démarche d'écologie industrielle sur le territoire communautaire* » a su mettre à contribution une politique publique, à savoir le schéma métropolitain de développement économique en faisant jouer les synergies et les complémentarités entre les différents processus de production dans un but, bien évident, de consommation et de production responsables, elle pense, en revanche, qu'il y a une stratégie industrielle possible à développer à l'international. Elle souligne avoir déjà pu l'évoquer en commission, mais elle n'a pas eu énormément d'échos. Elle considère que la stratégie qui s'appuie à la fois sur la politique de coopération décentralisée avec les pays émergents, et donc une politique qui sera également basée, axée, ou qui pourrait s'appuyer sur le tissu industriel existe, et elle pense en particulier à tout ce qui pourrait toucher aux énergies renouvelables, mais aussi à la transformation des déchets, à la biomasse, les pays émergents, comme on le sait et on le voit avec la libération des pays arabes, ayant un énorme besoin en matière de développement et, quelquefois, de tout reconstruire.

Elle indique que la question posée est : « *serait-il possible, ensemble, d'imaginer que la Communauté Urbaine de Bordeaux puisse développer une stratégie basée sur des projets dits de mécanisme de développement propre, qui sont des mécanismes du protocole de Kyoto ?* », car il lui semble qu'au-delà de la lourdeur des mises en place de tels projets, il y a là une fenêtre d'opportunité, tant en matière d'économies locales que d'une contribution du secteur économique aux objectifs de l'Agenda 21 et du plan climat. Elle insiste notamment sur l'objectif de réduction de gaz à effets de serre.

Mme CURVALE estime important qu'une collectivité comme la leur montre son exemplarité et affirme son engagement dans le développement durable, dans un contexte où le Grenelle de l'environnement apparaît de plus en plus mis à mal et où, de façon générale, l'environnement et le développement durable reçoivent eux-mêmes un certain nombre de coups. Dans l'actualité de cette semaine, elle indique qu'il y avait la parution le mardi 11 octobre au Journal Officiel d'un décret relevant les plafonds d'épandage d'azote, ce qui est, évidemment, en parfaite contradiction avec la nécessité d'une politique de prévention des algues vertes et, de façon générale, de la remise en cause des pollutions agricoles. Elle ajoute que mercredi l'Assemblée Nationale a voté deux amendements qui visent à alléger les obligations des grandes entreprises, voire à publier annuellement un rapport sur leurs pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale. Là, c'était clairement à son avis, un coup de canif au Grenelle de l'Environnement, et il ne reste plus qu'à espérer que la nouvelle majorité au Sénat arrivera à rétablir la loi dans sa rédaction d'origine, en revenant sur ces amendements qui ont été votés.

Elle souligne qu'il s'agit là du contexte qui montre, encore fois, la pertinence de se doter d'une feuille de route sur le développement durable. Ils ont eu l'occasion, comme il a été rappelé, d'en discuter de nombreuses fois également en commission Développement Durable, mais elle se permettra juste de revenir très brièvement sur leur dernier débat qui a beaucoup porté sur, justement, le point jusqu'auquel ils peuvent être assez volontaires et intégrer réellement dans leur feuille de route, les objectifs du Grenelle en matière d'introduction du bio dans la restauration. Elle rappelle que le Grenelle leur demande de se fixer pour 2012, 20 % de bio, et ils l'ont décalé à 2014, en donnant un certain nombre d'explications qui tiennent au fonctionnement actuel de la restauration à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Elle croit qu'il est peut-être important actuellement d'essayer d'être au plus près de ces objectifs du Grenelle, et s'ils sont certains de ne pas pouvoir les atteindre en 2012, peut-être, au moins, pourraient-ils garder leur exemplarité en mettant un objectif plus fort, par exemple 25 %, à définir, bien entendu, d'une manière plus précise avec les acteurs de leur restauration collective pour 2014.

Pour finir sur ce sujet, elle tient à élargir au-delà de la seule Communauté Urbaine de Bordeaux, puisque introduire suffisamment de bio est aussi une réflexion dans leurs communes, et préciser que la difficulté, évidemment, est de pouvoir privilégier en même temps une agriculture locale et des circuits courts, puisque, pour faire caricatural, personne ne voudrait qu'ils aient du bio venu de Chine, même s'ils sont allés chercher en Chine les pavés gris du tramway, car bien entendu, elle ne réclame pas une promotion du bio qui viendrait de très loin et qui aurait un coût carbone désastreux.

En même temps, sur les fiches Action 19 et 21 de cet Agenda 21 qui concernent la promotion de l'agriculture locale, elle pense qu'il serait aussi important de dire qu'ils voudront favoriser l'installation et la conversion possible d'agriculture vers le bio, parce que s'ils n'instaurent pas localement cette boucle vertueuse d'agriculteurs qui vont aller vers ces démarches, ils auront forcément du mal ensuite à pouvoir acheter bio avec des circuits courts dans leurs restaurations.

Elle considère qu'ils pourraient juste compléter la fiche, pas simplement d'ailleurs, en disant qu'ils veulent promouvoir une agriculture bio mais, également, labelliser en mettant un certain nombre de garde-fous qui garantiront cette qualité.

Elle souligne qu'il y avait là une manière peut-être de revenir sur ce qu'ils ont débattu en commission Développement Durable.

M. CHARRIER estime qu'au travers de l'adoption de cet Agenda 21 et au-delà des objectifs en matière de développement durable, la Communauté urbaine imprime une nouvelle fois sa marque de fabrique qui est la concertation. En effet, sous l'impulsion de **M. le Président**, ils ont affaire ici à un projet qui est ambitieux, sans pour autant être hors sol, qui a été élaboré en concertation et en cohérence avec les nombreux acteurs engagés dans le développement durable de notre territoire. Il précise qu'ainsi, plus de 150 personnes ont pu contribuer, que ce soit le personnel de la C.U.B., les partenaires institutionnels, les communes, les autres collectivités ou les associations, et ce travail en équipe est un gage de réussite, car il est la condition permanente de la transversalité des politiques environnementales et sociales.

Pour conclure, il croit qu'il convient de se féliciter aussi du caractère opérationnel des fiches d'action de ce plan Agenda 21 qui entre dans le cadre de tous les grands chantiers communautaires, que ce soit le Projet Métropolitain, le SMDE, la politique de l'Eau, ou le plan Climat.

Mme MELLIER rappelle que lors de la validation du plan Climat, il y a quelques mois, les élus Communistes et Républicains avaient fait plusieurs remarques de fond qu'ils peuvent reprendre en grande partie, aujourd'hui, à propos de l'Agenda 21.

Il indique que leur première remarque est pour souligner le rôle de la puissance Publique comme initiatrice, moteur, pour prendre à bras le corps ces questions de développement durable qui visent au bien vivre et à la survivance de l'humanité. A contrario, il souligne qu'on peut s'interroger sur le rôle dans cette démarche humaniste, des forces économiques et financières et des États qui les demandent. A ce propos, elle se retrouve dans les interrogations de **Mme SAINT-ORICE** qui pose la question d'impulser l'écologie industrielle et, effectivement, de se tourner vers ce secteur, et ce n'est pas en effet, suffisamment mis en évidence à son avis, et il lui semble que là, il faudra approfondir notre réflexion.

Elle constate qu'ils sont face à une contradiction de fond, à savoir si on peut concilier les objectifs à long terme dans une visée humaniste et environnementale avec ceux d'une organisation sociale et économique fondée sur la recherche du profit à court terme qui, pour y parvenir, organise la concurrence entre les territoires et les salariés.

Leur deuxième remarque est que s'ils voient bien l'engagement des collectivités publiques, ils se demandent comment les mêmes actions qu'ils s'imposent seront engagées dans le secteur privé. Il est proposé de conditionner les aides qu'ils accordent au respect de certains critères, mais elle demande de quels moyens de mesures et de contrôle ils se dotent, faisant observer qu'ils réclament déjà, depuis longtemps, de conditionner les aides économiques à la création d'emploi et cela, malheureusement, sans succès.

Leur troisième remarque est de savoir comment les aides financières publiques allègeront la charge des familles, et comment éviter une inflation spéculative du prix des matériaux et des services, ce qui l'amène à la dernière remarque, primordiale pour eux, qui est de se demander, si le coût de la ville durable se traduit par une hausse de loyer, des tarifs de stationnement, des transports publics, un péage urbain, une poussée de la spéculation immobilière, la disparition des industries, des commerces de proximité, qui aura les moyens financiers d'habiter et de vivre dans la ville durable.

Elle termine en rappelant leur proposition de lancer une réflexion à partir de la réalité de la population actuelle, de ses emplois, de ses revenus, pour voir comment elle peut bénéficier positivement de ce plan d'action, et comme le disait M. BOBET, faire en sorte que tout le monde soit impliqué.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite apporter une précision avant de laisser réagir Patrick BOBET. Il constate qu'il y a eu six prises de parole avec 2/3 de femmes, et c'est bien qu'elles sont présentes. Il précise s'être un peu trompé tout à l'heure dans ses statistiques, parce que son raisonnement était plus politique que statistique, et comme le groupe PC a finalement moins d'élus que ce qu'il pensait, cela change un peu le classement, qui est donc le suivant : Communauté d'Avenir n'a que 23 % d'élus femmes, le PC 25 %, le PS 29 %, et les Verts 33 %. Quant aux femmes Vice-Présidentes, il fait remarquer qu'il y en a très peu avec 20 %.

M. BOBET se propose d'apporter quelques éléments de réponse aux diverses intervenantes, en relevant qu'effectivement, il y a peu d'hommes qui ont demandé la parole.

Il déclare partager le souci d'Anne WALRYCK, tout d'abord concernant le risque de doublon dans la concertation avec les villes elles-mêmes. Il précise qu'ils sont ici pour essayer d'éviter cet écueil et ont vraiment tout fait pour l'éviter, et ont bien l'intention de continuer à l'éviter, car il reconnaît qu'à trop concerter, tout le monde se lasse et ils ont du mal à voir les habitants intéressés par tout ceci. Il indique qu'ils en sont tout à fait conscients.

Puis il répond à Nicole SAINT-ORICE qu'il n'y a pas que l'action 15 qui concerne l'objet de son interrogation, mais aussi l'action 39. Il rejoint ce que disait Claude MELLIER sur le fait qu'ils auraient peut-être pu travailler un peu plus et préciser cette action 39 qui indique nouer des partenariats économiques en termes de coopération internationale et mettre en avant des échanges de compétences. Il considère que ces deux phrases sont très importantes et méritent d'être détaillées, déclinées, et largement approfondies, ce qu'il leur concède largement.

Il est assez d'accord avec Laure CURVALE qui a beaucoup parlé, en effet, du bio dans l'alimentation, et puisqu'on ne peut pas écrire tout de suite 20 % pour 2012 et qu'ils restent un peu timorés pour 2012, il est prêt à faire le pari en 2014 d'annoncer 25 %, mais d'essayer de s'y tenir le plus possible. Il indique que Laure CURVALE sait très bien quelles ont été les raisons qui les ont conduits à inscrire ce petit chiffre d'abord, à savoir la difficulté de s'approvisionner, car annoncer un chiffre n'a pas de sens s'il n'est pas réaliste. Il lui semblait que c'était difficile de tenir ce chiffre de 20 % dès 2012, ne serait-ce que pour des raisons d'approvisionnement immédiat et en bordure de C.U.B. car, comme l'a très bien dit sa collègue, le bio n'est plus du vrai bio s'il vient de très loin, parce que si on fait l'empreinte carbone, on n'est plus tout à fait dans les clous du développement durable. Il précise que c'est donc ce petit écueil de production bio tout près d'eux, qui leur a posé cette difficulté, mais il est prêt à signer tout de suite cet engagement de trois années pour réussir la passe des 25 %.

Puis il remercie M. CHARRIER d'avoir mis en avant les points de cet Agenda 21.

Il conclut en rappelant, comme le dit Claude MELLIER, que parfois, le développement durable coûte un peu plus cher, mais il faut raisonner aussi dans la durée, car à terme, il coûte beaucoup moins cher. S'il paraît plus cher au départ, à l'arrivée il considère qu'ils ont un vrai gain, d'abord de confort, de non pollution, et même également de coût, ce dont il est tout à fait convaincu.

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'effectivement, il y a un travail important qui est réalisé. Il souligne que cette délibération arrive assez tard, mais en même temps, que cela ne les a pas empêchés de mener de nombreuses actions, et d'avoir une politique communautaire très orientée sur la question du développement durable ainsi que sur la question de la concertation. Il estime qu'il faut qu'ils articulent mieux les choses, et sur la question des espaces naturels, il indique que d'ici la fin de l'année, ils lanceront la consultation qui s'appelle « 55 000 hectares pour la nature » dans laquelle un des enjeux est notamment la production de produits agricoles de proximité, comme cela se fait ailleurs, et comme il l'a déjà évoqué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/10/ 9 PESSAC - ZAC du Centre Ville - CRAC 2010 - Approbation

M. GUICHARD déclare intervenir à la place de Vincent MAURIN qui tenait à faire cette intervention, mais dont les responsabilités l'amènent ailleurs. Il précise que son intervention porte sur les affaires du n° 6 au n°9, car il entend revenir sur les bilans des quatre zones d'aménagement qui leur sont ici présentées, et dire qu'à l'exception d'une seule, celle du Taillan-Médoc, elles sont, selon eux, le parfait exemple de ce qu'il ne faudrait plus faire. Pour toutes ces opérations, en effet, il note que la Communauté participe de manière accrue, alors que les ambitions en termes de logements sociaux ne sont pas au rendez-vous ; 69 % de logements en accession libre à Cenon, 15 % de logements vraiment sociaux à Bègles au lieu des 20 % initialement prévus, et 7 % à peine au cœur de Pessac.

Il sait qu'on leur rétorquera qu'il est plus aisé de réaliser 50 % de logements sociaux au Taillan, commune déficitaire en la matière, mais si la loi S.R.U encourage les communes à atteindre 20 % de logements sociaux, 25 % peut-être demain, il fait observer qu'elle n'interdit pas aux villes qui sont déjà au-dessus de poursuivre leurs efforts. Il estime que le logement social est une richesse qui doit être d'autant plus préservée que les temps sont durs pour les salariés et les chômeurs de ce pays.

Il rappelle que le quotidien « Sud Ouest » faisait état de l'impossibilité, pour la moitié des ménages girondins, de payer un loyer supérieur à 400 € mensuels, et il demande combien de loyers nouvellement proposés à Pessac, Bègles et Cenon, sont en dessous de cette somme. Il reconnaît que ces villes sont déjà bien pourvues en logements sociaux, mais entre 1980 et aujourd'hui, l'effort consenti par les ménages pour leur logement a aussi doublé, puisqu'un ménage consacre, aujourd'hui, 25,7 % de ses revenus dans son logement, contre 13 % en 1980.

Enfin, il considère qu'il faut permettre aux enfants des quartiers populaires d'y rester, alors que c'est malheureusement devenu impossible à l'issue de trop nombreuses opérations de réhabilitation des quartiers sur la rive droite, comme sur les 3 B de Bordeaux.

Il insiste bien sur le fait que si les élus Communistes et Républicains interviennent ici sur les opérations qui leur semblent trop déséquilibrées, ils n'oublient pas que la priorité reste à réaliser des opérations de grande envergure dans les villes et les quartiers qui sont fortement déficitaires au regard de la loi S.R.U, et la ville centre n'a donc pas à se réjouir des critiques ici formulées, d'autant que les projets de construction de logements sociaux sont lourdement impactés par le désengagement flagrant de l'État dans ce secteur. Ainsi, ils

soulignent que le Gouvernement maintient sa taxe inique de 2,5 % sur les organismes de logement social, et prévoit de baisser de 13 % les budgets alloués à la construction de logements sociaux en 2012.

Ainsi, ils estiment que ce Gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette situation dénoncée par la fondation de l'Abbé Pierre, qui favorise le logement défiscalisé au détriment du logement social.

Pour conclure, ils réaffirment ici leur exigence de porter à 50 % la part des logements de type P.L.U.S. et P.L.A.I. dans tout nouveau projet accompagné par la C.U.B, et c'est en ce sens qu'ils s'abstiendront.

M. DANJON indique que les élus Verts s'abstiendront sur la délibération 9, conformément à leur vote précédent, car au travers de cette Z.A.C, la commune et la C.U.B. vont subventionner, hors compétences, la construction d'un lycée professionnel à hauteur de près de 2 M€. Ils sont, par ailleurs, très favorables au principal but de cette Z.A.C. qui est d'abord de renforcer les polarités de banlieue et aussi d'améliorer les déplacements piéton et vélo, ainsi que l'intermodalité avec les transports en commun sur des espaces publics de qualité. A leur avis, c'est à cette condition qu'on reconstruira une ville de proximité, la ville du quart d'heure, à vélo ou à pied. Il estime que le cinéma Jean Eustache est l'emblème de ce renforcement et de la proximité.

Par rapport à ce qu'a dit **Max GUICHARD**, ils regrettent que le taux de logements de construction de cette Z.A.C. soit trop faible, mais l'évolution récente du projet sur l'îlot 8 avec une densification, devrait permettre de corriger en partie ces défauts. Il rappelle que, du fait de l'exiguïté du périmètre et d'un travail difficile du tissu existant, la création de logements n'était pas l'objectif premier de cette Z.A.C.

M. RAYNAL déclare partager certains des éléments qui ont été exprimés précédemment. Il voudrait en ajouter un concernant le logement social et sa faible représentation numérique dans cette opération d'envergure. Par souci de cohérence, il répète ce qu'il a dit l'an dernier dans cette même enceinte et aussi en Conseil Municipal, que le coût de cette opération pour la C.U.B. de 2,5M€ a légèrement augmenté ces temps derniers, avec un coût au m² Shon de 823 €, c'est-à-dire presque trois fois plus cher que la Z.A.C. qui vient directement derrière au niveau de la C.U.B. Il estime donc qu'il s'agit d'un coût exorbitant pour un résultat qui n'est pas à la hauteur. Il tenait à le dire en matière de logement social, car il ne peut que partager cela, alors que dans d'autres enceintes, il peut également dire qu'on pourrait profiter de ce genre d'occasion pour « dédensifier » certains quartiers sur Pessac.

Il s'abstient donc, par cohérence également.

M. BENOIT précise qu'il n'interviendra pas, bien sûr, sur les autres Z.A.C. qui ont été évoquées par **Max GUICHARD** qu'il invite, ainsi que leurs amis Verts s'ils le souhaitent, à venir à Pessac voir la réalité de la construction des logements sociaux, comment le centre-ville de Pessac se transforme, et voir comment cette ville, qui a un nombre de logements sociaux aujourd'hui de 26 %, se développe, se transforme et bouge avec, pense-t-il, une grande attractivité.

Comme **Frédéric DANJON** l'a évoqué, il y a sur la Z.A.C. du centre-ville elle-même, un îlot qu'ils sont en train de travailler, et il y a 48 heures, ils avaient une réunion entre Aquitanis, la

Ville, et les services de la Communauté Urbaine qu'il tient par ailleurs à remercier pour la qualité de leur travail. Il indique que sur cet îlot 8, ils vont construire à peu près 120 logements, dont 50 % de logements sociaux, avec une part importante, d'ailleurs, de P.L.U.S. et de P.L.A.I. Il considère qu'il ne faut pas seulement prendre l'évolution de cette Z.A.C. du centre-ville aujourd'hui dans sa photographie, mais de voir son évolution et il croit qu'ils arriveront, sur cette Z.A.C, à un nombre de logements sociaux tout à fait intéressant et positif, et qui dépassera, lui semble-t-il, les 25 %.

Par ailleurs, il tient également à signaler qu'à proximité ou dans le centre-ville lui-même, ils ont une autre Z.A.C. qui s'est clôturée il y a trois ans, qui était celle de Bellegrave, et sur laquelle il y a eu 622 logements construits, dont 36 % de logements sociaux. Il ajoute que sur l'ensemble des programmes aujourd'hui de la ville de Pessac, ils ont une moyenne, selon les programmes, entre 25 et 70 % de logements sociaux construits. Il cite, par exemple, le programme de Lartigon, qui va s'ouvrir avec 300 logements en janvier février prochain, soit 40 % de logements sociaux. Il évoque par ailleurs, ce grand projet de réhabilitation complète du grand quartier d'Arago qui a pris corps il y a quelques jours avec Domofrance avec 600 logements qui vont être réhabilités sur la norme B.B.C, 90 logements qui vont être détruits, et la construction de presque 200 logements, avec une trame verte qui va complètement reconfigurer ce quartier d'habitat social, et qui va être, de fait, un éco-quartier d'habitat social dans l'agglomération bordelaise. Il ne sait pas s'il y en aura beaucoup de cette qualité dans l'agglomération bordelaise. Il fait observer qu'il y a de la vie, qu'il y a de l'envie, et il croit qu'ils peuvent être tout à fait fiers à Pessac, d'abord de maintenir le nombre de logements sociaux, comme l'indique Max GUICHARD, mais en même temps, de les développer selon les programmes et dans l'équilibre général de la ville.

Il n'entrera pas ici dans le débat sur la politique aujourd'hui du Gouvernement concernant le logement social, car il n'est qu'à se rappeler, il y a quelques semaines, les propos du ministre par rapport aux 20 % de logements sociaux nécessaires et obligatoires dans un certain nombre de villes.

Il considère que ce C.R.A.C. est une bonne photographie et que, l'an prochain, ils auront l'occasion de parler de l'îlot 8 qui équilibrera la Z.A.C. du centre-ville. Il invite les uns et les autres, s'ils ne connaissent pas bien le centre-ville de Pessac, comme il lui semble qu'il y en a peut-être un certain nombre ici, à venir faire un tour dans ce centre-ville qui est en pleine reconfiguration. Il pense que cela sera un centre-ville tout à fait intéressant dans la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans les années qui viennent.

M. Alain DAVID entend, effectivement, l'argumentation qui tend à déterminer le minimum de logements par Z.A.C. mais il voudrait parler d'une zone particulière et plus spécifiquement de la rive droite, où 25 % du logement social du département sont concentrés sur 6 % d'un territoire, et en particulier de la rive droite.

25 % du logement social sont concentrés sur trois communes, et il croyait que tout le monde avait bien en tête ce chiffre et qu'on voulait apporter un certain nombre de correctifs. Il précise qu'ils ont adhéré à un certain nombre d'opérations, en particulier la dernière qui a fixé un certain nombre de reconstructions/démolitions tendant à équilibrer, en quelque sorte, la part du social sur l'agglomération, puis à faire baisser, et à apporter de la mixité sur des territoires.

En ce qui concerne la commune de Cenon, il indique qu'ils étaient partis de très loin, dans les années 80, où ils avaient 68 % de logements sociaux sur un territoire très petit, soit 550 hectares, 23 000 habitants, et 50 % de logements sociaux. Il pense qu'il fallait apporter ces

correctifs, et surtout envisager des solutions dérogatoires pour l'avenir, tant que tout le monde n'avait pas appliqué la loi S.R.U, en particulier les 20 % de logements sociaux sur l'ensemble des communes. Il entend bien qu'il y a encore des personnes qui n'arrivent pas à se loger, car c'est vrai, mais il est tenté de dire « on a déjà donné ! », et il faudrait que tout le monde participe, et que ce ne soit pas toujours les mêmes territoires qui accueillent les mêmes personnes en difficulté.

Il rappelle que les démolitions/reconstructions ont été justifiées auprès des différents bailleurs par la situation sociale des personnes qu'accueillaient ces sites. Il précise avoir deux sites, le Grand Pavois, et trois tours et une barre qui s'appelle André Gide, et à l'intérieur de ces bâtiments, 530 logements, avec 75 % de demandeurs d'emplois. Il estime que c'est un ghetto social, et il faut voir comment réagir. Il souligne que bien sûr, humainement, c'est toujours délicat de transplanter des personnes, de les faire déménager alors qu'elles se trouvent bien sur leur site. Il ajoute qu'elles sont très contentes de la situation de l'accueil dans les communes, car le plan social est toujours adapté à la situation de ces gens et dans leurs communes, ils ont des façons d'accueillir les personnes qui sont tout à fait adaptées à leur situation. Mais il fait observer que les concentrer, c'est les condamner aussi à des difficultés accrues et à un concentré de difficultés. Il parle du chômage, mais on pourrait parler de la réussite scolaire, etc..., et il demande d'accepter des mesures dérogatoires pour certains secteurs, pour éviter de les refaire passer à 60% de logements sociaux, alors qu'aujourd'hui ils sont descendus à 48. Il souligne qu'ils sont passés de 68 à 48% et ont une mixité sans avoir diminué le nombre de logements sociaux mais simplement en ayant ajouté des logements, ce qui ne fait pas diminuer le nombre de logements, mais qui assure une certaine mixité. Il espère qu'un jour, ils arriveront à 40 %, parce qu'il ne désespère pas d'avoir une ville où *« la mixité est de bon droit, et où il fasse bon vivre pour tout le monde, et où l'égalité des chances soit enfin présente sur un territoire. »*

M. ROSSIGNOL souscrit totalement aux propos d'**Alain DAVID**, et tient à dire également à **Max GUICHARD** qu'il avait un point d'accord et un de désaccord avec ses propos.

Il commence par le point de désaccord qui porte sur le pourcentage de logements sociaux. Il indique que sur Bègles, ils sont à 34%, et la volonté de l'équipe municipale est de conserver ce niveau, et non pas d'augmenter. Par contre le point d'accord, c'est sur le prix des logements sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, car quand on voit que le pourcentage du budget des familles pour le logement est passé de 13 % à 27 %, il considère qu'évidemment, c'est beaucoup trop cher. Il fait observer que le facteur premier de ce coût de logement, c'est le foncier dont le prix a explosé, et ils doivent donc être en capacité à le faire baisser dans les opérations immobilières, et non pas à augmenter le nombre de logement sociaux. Il pense qu'ils sont là en désaccord sur les outils à mettre en place et il estime que l'outil principal pour faire baisser le prix du foncier, c'est l'établissement public foncier local qu'ils doivent mettre en place.

Mme BOST pense qu'à travers cette délibération, ils ont finalement abordé toutes les problématiques liées au logement, à l'habitat, à la construction de la ville, liées aux règles aussi parce qu'on peut se demander s'il leur faut mettre une règle figée dans leurs Z.A.C. et dans leurs P.A.E, et qui s'applique à toutes les communes de la C.U.B. Elle leur fait la confiance qu'au début de l'exercice de cette délégation, c'est ce qu'elle pensait, et au fil du temps, et prenant pied un peu plus dans les différents dossiers, elle se rend compte que

cela serait une fausse bonne idée, comme on le voit avec la Z.A.C. de Pessac qui est une Z.A.C de centre-ville, et qui n'est pas une Z.A.C. qui a été constituée pour faire du logement. Elle souligne que le logement à Pessac n'était pas la priorité, et que d'autres outils ont été mis en place, comme le maire de Pessac l'a rappelé, pour faire du logement. Elle répète que celle-ci n'est plus une Z.A.C. d'aménagement, mais de centre-ville, avec donc des objectifs qui sont forcément différents.

Taxer la ville sur la question du logement sur cette Z.A.C, est un raisonnement qu'elle ne veut pas qualifier d'étroit, mais elle incite à regarder l'ensemble de ce qui se passe sur la commune et sur toutes les autres. Les différents maires dont ils ont parlé pour les différentes Z.A.C. évoquées, se sont exprimés, et effectivement, elle considère qu'on ne peut pas demander aux maires de Cenon ou de Lormont d'avoir 50 % de logements sociaux sur ces Z.A.C, alors qu'au contraire, à son sens, il faudrait pratiquement 100 % de logements en accession libre pour rééquilibrer, puisque ces communes ont, individuellement, des problématiques de mixité, mais dans le sens inverse de celui de la loi S.R.U.

Elle croit que de regarder les choses globalement, et de mettre une règle figée pour tous leurs outils d'aménagement, serait une erreur, car il faut regarder les choses au coup par coup. Cependant, elle partage l'avis de M. GUICHARD sur le fait qu'ils ont évidemment, à se projeter sur l'avenir, sur la métropole qu'ils veulent pour demain, et ceux pour qui ils la destinent. Elle estime donc que la question du logement social est fondamentale, et elle invite à ne pas oublier que, même si on englobe les P.L.S là-dedans, 80 % de la population peut avoir accès au logement dit social.

Elle pense qu'ils ont donc un effort majeur à apporter, comme M. GUICHARD l'a également évoqué, car au moment où l'État, finalement, se désengage, la C.U.B., elle, fait des efforts de plus en plus importants et Véronique FAYET pourra attester de cela. Elle croit qu'ils sont finalement sur une bonne voie, et l'exercice du PLU 3.1 va aussi leur apporter forcément des réponses positives dans ce sens. En tout cas, elle pense que c'est un engagement que, M. le Président a déjà pris.

Elle souligne qu'il ne faut donc pas mélanger toutes les Z.A.C. Elle comprend bien le prétexte pour aborder cette question, car c'est une question fondamentale, mais toutes les Z.A.C. n'ont pas le même esprit.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite exprimer deux remarques à l'occasion de ce débat.

D'abord, il lui paraît indispensable, au-delà du PLU 3.1 qui a ses propres contraintes législatives, qu'ils affinent effectivement, commune par commune, les objectifs démographiques et les objectifs de logements sociaux.

Il pense qu'ils savent à peu près ce qu'ils veulent faire par commune, et il se tourne sur ce point vers Véronique FAYET au titre du P.L.H, ou Christine BOST ou Michel LABARDIN au titre de l'Urbanisme. Il estime qu'ils peuvent le faire assez rapidement et que cela évitera ces débats redondants. Il rappelle qu'il y a eu une note « martyr » de l'agence d'Urbanisme sur la taille de la commune, et plusieurs avaient réagi, mais il pense qu'il faut concentrer cela tout comme sur la part de logement social, parce qu'effectivement, ils ont des objectifs globaux qu'il faut maintenant décliner.

Ensuite, comme il l'évoque depuis plusieurs années maintenant, il convient qu'il faut changer leurs règles sur les Z.A.C, car cela a été fait à une époque sur des questions

d'aménagement des centres-villes, alors qu'ils ne sont plus dans cette dynamique-là mais dans une autre et qu'il faut donc affiner cela.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains, le groupe des élus Europe
Ecologie les Verts et M. Raynal
s'abstiennent

Mme BOST

2011/10/ 13 Accord cadre concertation autour des projets de logements - Appel d'offre ouvert - Autorisation de lancement et signature

Mme BOST rappelle qu'ont été évoqués, dans les propos introductifs, l'intérêt et l'importance de la concertation et de la discussion avec les habitants.

Elle indique qu'au cours de la discussion sur l'opération 50 000 logements, un certain nombre d'entre eux a sollicité ou sollicite la Communauté Urbaine pour que les maires puissent être accompagnés dans le cadre de la communication sur les projets correspondants. Elle précise que la CUB souhaite lancer un accord cadre sur la concertation autour des projets de logements, y compris les 50 000, et ils pourront mobiliser des agences de communication sur les différents projets d'urbanisme et d'aménagement comprenant du logement.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un accord cadre qui va leur permettre de désigner plusieurs agences de communication sur une durée de quatre ans, avec une année reconductible trois fois, et cet accord pourra permettre aux communes, autant que de besoin, de mobiliser les services de la Communauté Urbaine et d'une agence de communication pour accompagner la concertation sur leurs territoires.

M. le Président Vincent FELTESSE tient à apporter deux précisions, pour dire qu'effectivement, ce dispositif est destiné à aider les communes dans l'accompagnement de la production de logements. C'est « communication » mais aussi « concertation », car il pense que c'est très important, et que selon la taille des communes, on n'est pas forcément aussi bien outillés pour les uns et pour les autres.

Et puisque l'opération 50 000 logements est évoquée, cela lui fait penser à une information que la présidente d'Aquitanis lui a donné récemment sur la réhabilitation du Grand Parc qui est quelque chose d'important, à savoir que c'est l'équipe Lacaton Vassal qui travaillera sur la réhabilitation du Grand Parc. Il souligne qu'il s'agit d'une des déclinaisons de l'accord cadre qu'ils ont passé avec Aquitanis, il y a un ou deux Conseils.

Puis il souhaite faire la remarque, que lorsque les groupes demandent le dégroupement, ce serait bien qu'ils interviennent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/10/ 18 Marchés publics - Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) - Lancement des études de faisabilité - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation

M. CHAUSSET rappelle qu'ils ont déjà eu précédemment le débat sur ce projet, et qu'il s'agit tout simplement du lancement de l'appel d'offre des études du SDODM, qui concerne quatre lots sur quatre grands secteurs. Il cite rapidement la desserte de rive droite, les Cours, les boulevards, la liaison Mérignac-Aéroport, la desserte de Saint-Médard, Bordeaux Centre, et la desserte de Gradignan-Talence-Campus Bordeaux CHU Pellegrin.

Il s'agit donc de l'étude de faisabilité un peu plus poussée et dont ils auront les résultats si tout va bien, d'ici un an, ou au tout début 2013.

M. DUBOS souligne l'importance de ces études de faisabilité pour leur agglomération de demain, car les axes de transports en commun sont en effet la colonne vertébrale sur laquelle doit s'appuyer l'ensemble de leurs projets de développement, que ce soit dans le domaine du logement, du développement économique et de l'emploi, mais aussi culturel et sportifs. Au moment où ces études vont être lancées, il lui semble important d'insister sur la nécessité de bien prendre en compte l'analyse de faisabilité, et dans l'analyse de faisabilité, les infrastructures de transports en commun existantes, notamment les axes ferroviaires actuels. Il fait observer que cette agglomération dispose d'un bon maillage moyen de voies ferrées composées de lignes structurantes nationales, reliant Bordeaux aux grandes villes françaises, mais aussi de lignes à vocation régionale, et qu'une bonne interconnexion de ce réseau ferré avec le réseau Tbc doit représenter un axe fort de leur réflexion.

Il évoque deux exemples pour illustrer son propos. Il indique que relier le cadran Nord-Ouest de notre agglomération au campus universitaire sans passer par l'hyper centre est tout à fait possible avec la jonction de la voie ferrée de ceinture et de la ligne B du tram en gare de Pessac, par la réouverture du triangle des échoppes, des études techniques menées par la Région Aquitaine et RFF étant en cours sur ce dossier.

Il cite comme second exemple que relier la gare de Bordeaux-St Jean à l'aéroport de Mérignac sans passer par l'hyper centre est tout à fait possible avec la jonction de la voie ferrée Bordeaux-Arcachon, avec une liaison TCSP, bus à haut niveau de service, par exemple, entre la gare d'Alouette France et l'aéroport. Il reviendra, d'ailleurs, sur l'étude du pôle intermodal de Pessac-Alouette qui fait l'objet d'une délibération suivante.

Il considère que ces deux exemples, sachant qu'on pourrait en prendre bien d'autres au niveau de l'agglomération, montrent bien l'importance de la prise en compte de l'existant pour qu'au moment de la décision, ils puissent disposer de propositions réalisables rapidement, car on sait bien que la notion de temporalité est un élément déterminant en matière d'infrastructures, et avec des enjeux financiers raisonnables et donc compatibles avec les possibilités des collectivités territoriales concernées.

M. Alain CAZABONNE pensait intervenir sur la délibération 22 mais il profite de l'intervention précédente pour dire qu'il y a une étude sur la gare de Pessac-Alouette, et il voudrait qu'il soit dit très clairement quel sera l'avenir de la gare de La Médoquine. Il rappelle qu'il y a eu fermeture de son bureau de vente par la S.N.C.F, et naturellement, des

mouvements très organisés s'opposent à cela, ce qu'ils peuvent comprendre. Il indique que la réponse de la S.N.C.F est claire, à savoir que si cette gare a une vocation d'intermodalité, tous les services seront naturellement rouverts, or il apparaît que les espaces sont bien prévus pour une intermodalité. Il souhaiterait donc qu'il y ait une étude qui se fasse également sur ce point, et que la réponse soit très claire pour savoir si on souhaite le maintien de la gare de La Médoquine, où si on ne le souhaite pas, de manière à ce qu'il puisse apporter une réponse aux habitants qui désirent le maintien de cette gare. Il déclare en avoir assez qu'ils viennent le voir en lui disant : « qu'en pensez-vous ? que faites-vous ? » alors que cela n'est pas de la compétence du maire, mais de la Région, RFF, et dépend éventuellement des études menées par la C.U.B. Il demande donc que l'on soit très clair sur cette gare et qu'ils puissent avoir une réponse claire et unique.

Puis il tient à apporter un point de détail qui est important sur la délibération que leur présente Gérard CHAUSSET, et indique que sur le lot n° 4, desserte de Gradignan, il y a un trait d'union à Talence-campus-Bordeaux, etc et qu'il voudrait bien qu'il y ait un trait d'union pour éviter un trait de désunion entre Talence et campus. Il souligne que ce n'est pas la même chose, et que ce n'est pas la seule desserte de Talence Campus. Il demande que l'étude porte sur la desserte du quartier social de Thouars où il y a 6000 habitants, et il serait inenvisageable à son sens, que ce quartier ne soit pas desservi. Il considère que l'étude doit porter là-dessus, et il aurait aimé qu'il y ait Talence-Thouars-Campus, mais pas Talence-Campus qui est un peu ambigu comme expression.

M. CHAUSSET précise que les études vont rendre un certain verdict, et qu'après, il y aura des décisions politiques. Sur la gare de l'Alouette et la liaison gare, il souligne que les études seront là pour voir si c'est opérationnel, si c'est intéressant, si c'est efficace, et bien sûr, si c'est faisable.

Sur la temporalité, il rappelle que l'on est sur le SDODM, qui ce n'est pas la quatrième phase, mais des études à un horizon à moyen terme et à long terme. Je le rappelle. Il y aura peut-être des projets qui partiront plus vite. Il fait remarquer qu'ils sont déjà en cours jusqu'à 2017, 2018 au niveau de leurs finances, et il y a actuellement des projets de couloirs de bus qui font avancer les dossiers, mais au niveau du SDODM, on peut voir qu'en fait, si ce n'est pas toute la Communauté Urbaine qui est étudiée, l'éventail est cependant très large, et à partir de là, ils auront quand même des choix à faire.

Il déclare être très volontariste sur ce dossier-là, et il ne faut pas se tromper de dossier, mais bien voir qu'on ne décide pas de la quatrième phase avec ses études de faisabilité.

Concernant la Médoquine, comme sur d'ailleurs d'autres dossiers, il fait observer qu'aujourd'hui, il est normal que les citoyens viennent voir leur maire, car ils ne comprennent pas toujours toutes ces histoires de compétences, et qu'ils vivent à Talence, à Pessac, ou à Mérignac, ils veulent avoir une réponse, et s'en moquent un peu de savoir si c'est la compétence d'un tel ou de tel autre. Il pense par rapport à cette étude-là, qu'ils pourront demander à ce que le secteur de la Médoquine et à son avenir, puisse être étudié en liaison avec, bien sûr, la Région. Il précise que la liaison Médoquine- Gare Saint-Jean, n'est pas possible aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas de sillon, et il souligne donc que lorsqu'il y aura la LGV, il y aura des possibilités de sillons supplémentaires, et à ce moment, il faudra voir la Région et la S.N.C.F. pour savoir ce que l'on fait de ce sillon.

En tout cas, il pense qu'aujourd'hui, il y a une opportunité très importante avec le triangle des échoppes et la connexion gare Saint-Jean – gare de Pessac qui, à leur sens, pourra

être faisable assez rapidement, et, bien sûr, avec le tram-train, car c'est quelque chose de tout à fait possible.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'il était encore hier matin à Ambarès avec Michel HERITIE, dans le cadre de la visite de toutes les communes pour les contrats de co-développement, et ils regardaient les implications du T.E.R. cadencé, gare de la Gorp. Il pense que même si on a franchi une étape importante, il y a maintenant un peu plus de deux ans qu'on continue à travailler sur la billettique avec la création de « Movable », et ils ont fait à Mérignac avec Alain Rousset, une conférence de presse la semaine dernière. Il considère qu'il faut qu'ils aillent vraiment encore plus loin dans l'articulation entre la C.U.B. et le Conseil Régional sur les questions de transports urbains ou métropolitains.

Il y a des débats évidents, il y a le triangle de la Médoquine, gare de Pessac, etc..., mais il pense qu'il faut qu'ils accélèrent un peu les choses de manière plus opérationnelle, et qu'au-delà de Movable et au-delà des rencontres entre les services, il peut y avoir des réunions régulières entre le Vice-Président et les conseillers délégués qui suivent cela, car il y a un vrai enjeu pour les habitants de l'agglomération. Il estime qu'honnêtement, peu leur importe que ce soit le tramway ou un T.E.R. le plus rapide.

Concernant maintenant ces quatre études qu'ils lancent, il regardera à nouveau attentivement le cahier des charges ce week-end, notamment sur la partie voie ferrée de ceinture du côté de Parempuyre. Il est précisé qu'ils sont sur des horizons lointains (2020, 2025 compte tenu des contraintes financières) mais ce qui lui importe, c'est qu'on ait des études techniques fortes, et après, ils feront aussi les choix financiers par rapport aux autres priorités au niveau de l'agglomération bordelaise et de la Métropole.

Il confirme qu'ils sont partis dans un programme d'investissement extrêmement ambitieux sur la troisième phase du tramway, et s'ils veulent basculer encore plus, ils auront à nouveau des arbitrages à faire dans deux à trois ans. Il invite ses collègues à regarder le petit document qu'on leur a remis sur table comportant des chiffres clés qui ont été mis en avant par l'Agence d'Urbanisme. Il n'a pas tout vérifié, mais il y en a quand même un qui l'a marqué, qui est le temps qu'on passe en déplacement au niveau de la C.U.B, et il note que finalement, cela se dégrade ces dernières années, et si effectivement la part de la voiture recule, on y passe, s'il se souvient bien, trois minutes de plus par jour, ce qui n'est pas totalement anodin à l'échelle d'une année et d'une vie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 20 Marchés Publics - Mise en accessibilité des autobus - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

M. DUPRAT ayant donné lecture du projet de délibération, voudrait au passage souligner le travail important de la commission Transports et Déplacements qui s'est bien mobilisée sur ce sujet, notamment Joël SOLARI qui leur fait toujours part de son expérience et leur explique comment cela se passe. Il précise que cela représente au total, 1 531 000€.

M. SOLARI fait observer qu'il a dû changer de place parce qu'il y a des travaux dans la salle de réunion et cela constitue pour lui un sacré périple pour venir jusqu'ici. Il souligne que c'est le problème de l'accessibilité, et qu'il n'est pas encore gagné partout. Il pense qu'on connaît son engagement et son combat récurrent pour les personnes handicapées, ou en devenir, s'agissant du bien-être de celles-ci dans cette agglomération. Il tient à saluer le travail fait par leur Vice-Président, Christophe DUPRAT, qui a pu mener à bien ce travail sur

l'accessibilité des bus qu'ils réclament depuis fort longtemps, et il est très satisfait du travail engagé et de ce qu'ils vont faire à ce sujet pour la collectivité. Il remercie aussi tous les techniciens de la C.U.B. qui se sont penchés sur ce problème.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/10/ 21 Réseau TBC - Mesures tarifaires sociales - Revenu de Solidarité Active (RSA) - Modification d'attribution - Décision - Autorisation

M. DUPRAT présente cette délibération en soulignant qu'elle a mis un peu de temps à venir jusqu'à eux.

Mme FAYET déclare être très heureuse de cette délibération, qui était attendue par les personnes en situation de grande précarité.

M. OLIVIER note que cette délibération leur propose de maintenir les tarifs sociaux qu'ils avaient adoptés en 2003, et qu'ils avaient adaptés aux nouvelles mesures sociales en 2009. Il rappelle qu'en 2009, les élus Communistes et Républicains avaient déjà émis des doutes sur ces tarifs, car ils les trouvaient trop restrictifs et ils s'étaient alors abstenus. Il précise que ce qui les étonne, c'est la lenteur qu'ils mettent à adapter cette tarification sociale à la réalité de beaucoup de leurs concitoyens sur l'agglomération aujourd'hui. Il convient que cela a un coût, qu'il croit estimé à 600 000 €. C'est beaucoup, mais c'est à la fois peu à son avis, si on compare la rapidité avec laquelle cet établissement a sans la moindre hésitation, décidé de s'asseoir sur les 6 000 000€ de recettes supplémentaires qu'aurait pu rapporter la cotisation foncière des entreprises portée à son maximum. Il estime que la solidarité ne doit pas être qu'un mot, mais qu'elle doit être dans les actes, et c'est pourquoi ils voteront contre cette délibération.

M. ROUYEYRE estime que cette délibération va alléger quelque peu le fardeau d'un public qui connaît déjà au quotidien des difficultés économiques et sociales particulièrement pesantes, et qu'elle vient corriger une précédente délibération qui, mal formulée, avait conduit à écarter la tarification sociale d'un bénéficiaire du R.S.A. non inscrit au Pôle Emploi. Comme, d'ailleurs, la délibération présentée aujourd'hui, l'évoque, il souligne qu'il y a des personnes qui, bien que bénéficiant du R.S.A, ne peuvent pas s'inscrire au Pôle Emploi car elles ne réunissent pas toutes les conditions pour rentrer dans une démarche de retour à l'emploi.

Il rappelle qu'en effet, il y a un public bénéficiaire du R.S.A. dont l'état de santé, par exemple, ne permet pas d'entamer des recherches d'emploi, et sur le terrain, on arrive à des situations quelque peu ubuesques, puisque certains prescripteurs font preuve de mansuétude, comprenant qu'il y avait une erreur dans la délibération précédente, mais d'autres, font preuve d'un zèle particulièrement humiliant pour les demandeurs. Il précise qu'on voit même des antennes de Pôle Emploi qui, compatissantes, acceptent d'inscrire temporairement les usagers afin qu'ils puissent bénéficier de la gratuité à laquelle ils peuvent prétendre, alors que d'autres n'ont pas cette même attitude. Il souligne que ces allocataires du R.S.A. sont pourtant des personnes qui ont presque un besoin vital des transports en commun, l'absence de mobilité les confinant à l'isolement et les exposant à

des problèmes inextricables. Il pense qu'ils peuvent tous imaginer comment aller chez le médecin, comment aller à la "Sécu" ou aller chercher les enfants à l'école, et bien voir la complexité, ou en tout cas les difficultés, que ces personnes auront ou ont au quotidien.

Il croit que chacun voit bien que cette position n'était pas tenable, pour ne pas dire complètement inique, et c'est pourquoi, il remercie M. le Président d'avoir engagé dans le cadre de sa compétence, et à la demande, également, des associations qui accompagnent ce public (il pense notamment à AC Gironde, à l'association Oxygène, à la Maison des Femmes), une réflexion pour remettre à plat les grilles tarifaires sociales. Il ouvre une parenthèse, parce que son collègue communiste l'a évoqué également, concernant les demandes de cette délibération, où il est écrit que l'impact financier de la mesure est estimé à 600 000 € en termes de recettes non perçues. Il sait qu'il s'agit d'une mention formelle mais il aimerait qu'ils la nuancent ici, car les personnes qui jusqu'ici ont été écartées inéquitablement du dispositif de gratuité, ne sont pas pour autant devenues clientes du réseau TBC. Pour mémoire, il rappelle simplement que le socle du RSA pour une personne sans enfant, est compris entre 411 et 467€ par mois, et on n'a donc pas de mal à imaginer qu'avec un revenu si faible, il est impossible à quiconque de consacrer 39 €, qui est le prix du ticket Pass, dans son budget mensuel au titre de transport.

Il ajoute que cette réflexion en cours que M. le Président a initié, a été nourrie par un diagnostic, par des réunions intéressantes en commission ad hoc, et devrait aboutir d'ici quelques mois, comme cela a été souligné par le rapporteur, à ce que le critère d'octroi de la tarification sociale soit davantage le revenu des personnes que le statut auquel elles appartiennent. Il souligne que c'est d'ailleurs davantage l'esprit de l'article L 11-5 du code général des collectivités territoriales, en tout cas dans sa rédaction actuelle.

Pour que les choses soient bien claires, à la fois pour les bénéficiaires et les services instructeurs, en l'occurrence les CCAS, il insiste sur le fait que le sens de cette délibération est bien de réintégrer une catégorie de bénéficiaires et qu'évidemment, elle n'en supprime aucune ; autrement dit, le public qui bénéficie déjà de la tarification sociale, comme par exemple les demandeurs d'emploi, ayant droit à l'allocation spécifique de solidarité, reste dans le dispositif.

M. BRUGERE se réjouit de cette délibération, ainsi qu'au nom d'Alain JUPPE, maire de Bordeaux et Président du Centre Communal d'Action Social de Bordeaux. Il souligne qu'ils ont pris ici cette mesure à l'unanimité, et n'ont mis que quelques minutes à voter une mesure qui excluait les plus exclus de notre société, et malheureusement, le Centre Communal d'Action Sociale s'est vite rendu compte de l'effet délétère sur les personnes les plus exclues. Ils ont remonté cette donnée rapidement dès septembre 2009, et il constate qu'il leur a fallu plus de deux ans pour corriger ces quelques minutes d'égarement. Sa réflexion voudrait porter sur le mode de fonctionnement de cette institution, car il estime qu'ils devraient pouvoir prendre des mesures d'urgence de temps en temps. Il s'agit d'un sujet où ils auraient dû agir immédiatement, en attendant qu'une délibération comme celle-ci puisse être prise. Il pense que c'est typiquement un sujet où les personnes en difficulté n'avaient pas à attendre deux ans pour être rétablies dans leur droit.

Il souhaiterait que soit porté un regard sur la façon dont eux, les élus, fonctionnent, puisque parfois ils prennent des mesures tous ensemble, à l'unanimité, qui sont délétères pour certaines populations. Mais il demande pourquoi quand ont été prises ces mesures, ils ne pouvaient pas agir plus rapidement pour corriger certaines d'entre elles. Il indique toutefois qu'à côté de cela, il est, bien sûr, très heureux de cette délibération qui inclut des personnes en démarche d'insertion sociale parmi les bénéficiaires de la gratuité des transports.

Mme BALLOT se félicite en tant que membre de la commission Transports et Déplacements de leur soumettre cette délibération qui tend à élargir le champ du nombre des bénéficiaires de la gratuité pour leurs déplacements sur la C.U.B. Elle fait observer qu'il s'agit d'une étape en attendant leur réflexion future, comme l'a dit **M. DUPRAT**, sur le dossier concernant une tarification sociale la plus équitable possible en cette période de crise qui touche encore plus fortement les plus faibles.

M. ROUVEYRE indique que les élus Socialistes bordelais voteront, bien sûr, cette délibération, mais ils sont aussi en attente des propositions en matière de nouvelles tarifications, notamment, qui pourraient s'appuyer sur le quotient familial. Il pense que c'est quelque chose d'intéressant, qui a été mise en œuvre dans un certain nombre de villes, notamment Strasbourg et Quimper. Pour rejoindre un peu leur collègue, il n'a toujours pas compris pourquoi ils ont mis presque deux ans pour revenir sur une délibération, sur quelque chose qui était, en fait, acquis. Il n'a vraiment toujours pas compris, et il serait bien à son avis, qu'ils regardent un peu de près le mécanisme de prise de décision sur ce dossier-là.

M. DUPRAT précise ne pas avoir la réponse à cette question, et malgré les questions qu'il a pu poser, le cheminement des documents dans cette Communauté Urbaine met parfois plus de temps. Il pense que le déménagement a peut-être permis que cela s'égare un peu plus, mais il souligne que l'essentiel c'est que ce soit fait. Il fait confiance aux centres communaux d'action sociale des 27 communes de la C.U.B. qui savent merveilleusement bien gérer ces dossiers et qui sauront discerner qui peut le faire ou ne pas le faire. Il tient à rassurer **M. ROUVEYRE** sur le fait que cela se passera très bien. Il indique qu'ils sont également sur le sujet de cette tarification sociale dont ils devront prendre en compte toutes les problématiques, y compris vers le public auquel cela se destine, mais il croit qu'un Comité de pilotage travaillera sur le sujet où tous les groupes sont représentés, et ils ne manqueront pas de revenir devant eux pour ce sujet.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'au-delà de ces premières délibérations dont on parle depuis tout à l'heure, ils ont engagé un travail beaucoup plus en profondeur sur la question de la « tarification sociale » au niveau de la Communauté Urbaine, et sur l'ensemble de leurs politiques, dont il pense que c'est très important.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. DUPRAT

**2011/10/ 22 Pôle d'échange autour de la halte ferroviaire Alouette France à Pessac -
 Convention de financement des études préliminaires - Approbation - Autorisation**

M. DUBOS se satisfait avec la ville de Pessac de voir se concrétiser cette étude qui se situe sur l'un des axes majeurs de leur projet de territoire, le secteur Alouette France constituant en effet la deuxième centralité de la ville de Pessac, dont c'est d'ailleurs le centre

géographique. Il rappelle qu'il est constitué d'un ensemble de quartiers de près de 20 000 habitants, qu'il comprend les deux grands centres hospitaliers universitaires du Haut-Lévêque et Xavier Arnoz, tous les deux en phase d'extension, et qu'il est situé à proximité de plusieurs zones d'activités économiques importantes avec Pessac-Bersol au sud, le Bioparc, l'aéroparc au nord, et aussi du futur parc environnemental et touristique d'agglomération.

Ce secteur, va comme ils l'ont dit, bénéficier de l'arrivée du tramway en 2014 du fait de l'extension de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette, et il ajoute qu'il a été retenu dans le cadre de l'opération 50 000 logements en lien avec les axes de transports publics.

En matière de desserte, il souligne que le secteur bénéficie déjà de la proximité de l'A 63, de la rocade, et d'une desserte en transports en commun assurée par la gare de l'Alouette-France desservie par les trains TER de la ligne Bordeaux-Arcachon ainsi que par deux lignes de bus TBC. Il rappelle qu'il y a 43 trains en moyenne par jour durant la semaine.

Il précise que la gare de l'Alouette est située à l'entrée Sud Ouest de l'agglomération et bénéficie d'une desserte cadencée des trains TER toutes les trente minutes qui permet de relier Bordeaux-Saint-Jean en 9 minutes.

Avec l'arrivée du tram en 2014, il considère que cette gare va représenter un enjeu fort d'intermodalité pour la desserte des CHU des zones d'activités et du campus, et il paraît donc opportun à son avis, d'optimiser les échanges entre train et tramway et de réaliser un véritable pôle d'échanges intégrant l'ensemble des modes de déplacements (trains, tramways, autobus, véhicules particuliers et mode doux). Il ajoute que l'étude lancée dans le cadre du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains dont ils ont parlé tout à l'heure, pour une liaison gare de Bordeaux-Saint-Jean-aéroport, devrait permettre d'améliorer l'accessibilité de la zone aéroportuaire depuis l'Euratlantique, mais aussi pour tout le sud Aquitaine et le bassin d'Arcachon.

Il estime que les études, objet de la présente convention, devront, par conséquent, prendre en compte les enjeux découlant du contexte actuel et futurs de la gare Alouette France, veiller également aux conditions d'inter-modalités entre les différents modes de transports, et plus particulièrement à la qualité des cheminements piétonniers et cyclistes, l'objectif de partenariat État, Région Aquitaine, C.U.B, Ville de Pessac, R.F.F, S.N.C.F concernant la réalisation des pôles d'échange de Pessac Alouette étant d'être au rendez-vous de la mise en service du prolongement de la ligne B du tramway en 2014.

M. OLIVIER tient à tranquilliser ses collègues sur le fait qu'il ne va pas faire un autre panégyrique de la gare d'Alouette à Pessac. Il précise que les élus Communistes et Républicains soutiennent complètement et sont d'accord avec tous les attendus qu'il y a dans cette délibération.

Il en vient tout de suite à la deuxième partie de son intervention, qui sera très brève parce qu'elle a été, et c'est de bonne guerre, comme on dit dans un certain jeu, « squeezée » par M. le Maire de Talence tout à l'heure lors de deux délibérations précédentes, pour parler de la gare de la Médoquine. Aussi ne va-t-il pas leur donner tous les arguments qu'il comptait développer mais insistera quand même sur quelques-uns.

Il demande donc à M. le Président, d'intervenir, dès à présent, le plus tôt possible, auprès des institutions responsables, à savoir la S.N.C.F et la Région Aquitaine, pour que quelque chose soit fait rapidement à la gare de Talence Médoquine, parce qu'elle justifie les mêmes qualificatifs que la gare de Pessac-Alouette, à savoir que c'est à cinq minutes de Bordeaux

Saint-Jean. Il précise que cela désengorgerait la ligne B du tramway, et il pense aux étudiants du campus, car il considère que c'est quand même un emplacement rêvé pour aller très rapidement au campus, et qu'il n'y a donc pas de raison que ce soit traité différemment, d'autant plus, comme Gérard CHAUSSET l'a dit aussi, qu'avec la LGV, il va y avoir des sillons nouveaux et donc on pourrait cadencer et augmenter la fréquence.

Mais dans le même temps où il dit cela avec un certain nombre d'interlocuteurs dans cette assemblée, la S.N.C.F a décidé de supprimer tout ce qui reste à la Médoquine d'ici la fin de l'année 2011, c'est-à-dire demain.

Il renouvelle sa demande pour que M. le Président fasse quelque chose.

M. DUPRAT précise n'avoir rien à rajouter après les deux interventions pessacaises, saluant la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/10/ 39 Commande artistique 2eme phase tramway - Etudes artistiques - Sites de Bassens - Carbon Blanc - Bègles - Mérignac - Convention - Autorisation

Mme BOST souhaite apporter une précision dans le cadre de la commande artistique pour la deuxième phase du tramway, afin de dire où ils en sont. Elle indique qu'une cinquantaine de dossiers ont été présentés et que le comité technique a fait une première pré-sélection qui sera présentée au groupe de travail de la commande publique au ministère de la Culture le 24 octobre, soit dans quelques jours. Elle souligne que, bien sûr, tout cela se travaille avec les communes, et qu'ils pourront faire le choix en tout début d'année, au mois de février 2012.

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'effectivement, ils ont repris le principe de la commande artistique sur le tramway. Il souligne que pour lui, comme il a eu l'occasion de l'évoquer plusieurs fois, cela s'inscrit dans un champ plus vaste qui est cette notion de 1 % Culture sur les investissements, sur les opérations structurantes, parce qu'il pense que comme l'agglomération, la métropole, sont en train de bouger, il est important à chaque fois qu'il y ait un récit culturel qui se fasse. Cela se fait sur le tramway, cela pourra se faire sur les franchissements, cela peut se faire, également, sur des opérations d'aménagement et il pense qu'il y aura vraisemblablement un premier exemple rapidement autour de l'opération Bastide Niel. Il rappelle que la semaine dernière, ils étaient avec Alain JUPPE, un certain nombre d'élus de Bordeaux, et aussi Christine BOST, pour voir comment autour de la Z.A.C. Bastide Niel cela pouvait être accompagné par deux équipes dont ils reparleront prochainement. Il en a parlé avec Alain JUPPE hier, et il croit qu'ils pourront articuler les deux équipes et que, très vite, ils montreront aussi sur Bastide Niel ce qui peut se faire en termes d'accompagnement du récit métropolitain.

Mme ISTE rajoute qu'il y a une proposition intéressante des services qui est aussi de faire participer les salariés, soit au choix, soit éventuellement à la construction de ses œuvres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/10/ 40 Commande artistique 1ère phase tramway - Convention de gestion des oeuvres - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**Mme LIRE**

2011/10/ 42 Utilisation du surplus de la Taxe Locale d'Equipement pour des opérations de mise en accessibilité d'espaces publics qui relèvent de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision

Mme LIRE présente le rapport et rappelle qu'il y a un tableau joint en annexe. Elle précise qu'il y aura de la souplesse et de la concertation avec les mairies, pour savoir quels sont les besoins dont elles souhaiteraient que la réalisation soit mise dans ce programme.

Elle demande donc d'autoriser, dès 2011, l'utilisation du surplus de la taxe locale d'équipement pour des opérations de mise en accessibilité d'espaces publics qui relèvent de leur champ de compétences, et d'approuver les modalités d'utilisation de la répartition de ce surplus qui, bien entendu, fera l'objet d'un suivi individualisé.

M. SOLARI tient aussi, comme pour le dossier des transports, à féliciter Marie-Françoise LIRE pour avoir porté ce dossier, et l'avoir pris en charge. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une sollicitation qui venait un peu de leur groupe concernant ces mises en accessibilité, parce que c'est récurrent aussi. Il précise qu'ils ont de sérieux problèmes encore sur pas mal de voiries. Ils savent très bien qu'ils n'arriveront jamais à combler celui-ci avant de nombreuses années mais, déjà, c'est une avancée, et il juge intéressante cette expérience de pouvoir disposer ces fils d'Ariane pour traverser les passages protégés, parce que cela peut permettre à notre agglomération d'être un peu novatrice en la matière. Il adhère complètement à cela et se déclare prêt à aider.

Il indique s'être rendu compte, il y a 15 jours, que des travaux de mise en accessibilité de plans ABC ont été faits sur la voirie de la cité administrative, ou là, par contre, ont été oubliés les bandeaux podotactiles, et il va donc falloir revenir, recasser, et refaire sur des travaux neufs. Il pense qu'il faut faire très attention à cela aussi.

Mme de FRANCOIS fait remarquer tous les efforts consentis par la Communauté Urbaine, qui s'attaque vraiment à ce problème qui touche leurs concitoyens et qui est très important. Aussi considère-t-elle qu'il faut se féliciter de cette délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE insiste sur cette délibération qui a son importance, et fait observer qu'il y a un tableau annexe qui montre comment les crédits peuvent être ventilés par communes. Il estime important que cette ventilation se fasse en lien étroit avec les communes, notamment avec les commissions accessibilité des communes.

Il répond aussi à Joël SOLARI que les travaux qui sont faits par la C.U.B. dans telle ou telle commune, se font toujours en général en liaison étroite avec la commune qui reçoit les travaux. Il ne sait pas comment cela fonctionne ailleurs, mais à Blanquefort, ils ont des réunions de chantier pratiquement chaque semaine, et s'il y a des corrections à faire, il considère qu'il faut être très présents là-dessus.

Il ajoute que ce sont des dossiers dont ils auront l'occasion de reparler à de nombreuses reprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/10/ 46 BORDEAUX - Allée de Boutaut parcelles de terrain nu appartenant à la SNCF - Acquisition - Décision - Autorisation

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'il s'agit de la dernière délibération et qu'ils peuvent passer directement au vote, car la demande de dégroupement émanait du groupe des élus Communistes et Républicains qui, finalement, l'a retirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE remercie ses collègues et leur souhaite un bon repas ainsi qu'un bon vote dimanche, avant de lever la séance à 12 h 10.

La Secrétaire de séance

Mme FAYET